Plan Pastoral Territorial du Diois 2021-2026

BILAN



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Cofinancé par l'Union européenne

SOMMAIRE

Table des matières

1 Diagnostic pastoral 4

1.1 Le périmètre du Plan Pastoral Territorial du Diois 4

1.2 Surfaces pastorales sur le territoire du Diois 5

1.3 Cheptel 7

1.4 Prédation lupine 8

1.5 Changement climatique 10

1.6 Enjeux environnementaux 12

1.7 Structuration du domaine pastoral 14

2 Bilan et évaluation du PPT Diois 2021-2026 17

2.1 Rappel des objectifs et axes du PPT Diois 2021-2026 17

2.2 Méthode d'évaluation et de travail sur le nouveau PPT 17

2.3 Analyse de la pertinence et de la mobilisation du PPT 19

2.4 Bilan financier 20

2.5 Bilan technique et qualitatif des réalisations par fiche-action 23

2.6 Analyse de l'impact des actions déployées 44

3 Perspectives et enjeux pour le prochain PPT 47

3.1 Quels enjeux pour demain ? 47

3.2 Proposition d'actions et maquette financière 49

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Périmètres des PPT drômois (ADEM) 4
Figure 2. Le périmètre du PPT Diois (ADEM) 5
Figure 3. Localisation des différentes unités pastorales à fonction spécialisée d'estive (UP) et zones pastorales (ZP) dans le territoire du PPT Diois (Source : enquête pastorale 2012-2014) 6
Figure 4. Surfaces pastorales et flux des cheptels du Diois (ADEM) 7
Figure 5. Evolution du nombre d'animaux tués par le loup, par espèce, sur le périmètre du PPT Diois (Source : Maploup) 9
Figure 6. Evolution du nombre d'attaques de loup sur le périmètre du PPT Diois (Source : Maploup) . 9
Figure 7. Projection de la température moyenne par saison en 2050 sur le Diois (source : Climagri) . 10
Figure 8. Projection du cumul de précipitations par saison en 2050 sur le Diois (source : Climagri) ... 11
Figure 9. Projection du nombre de jours avec sol sec par saison en 2050 sur le Diois (source : Climagri) 11
Figure 10. Modélisation de la date d'atteinte des 300°j et 600°j au Col de Grimone (Source : INRAE) 12
Figure 11. Groupements pastoraux et Associations foncières pastorales sur le périmètre du PPT Diois 15
Figure 12. Périmètre des anciens CP (en haut) et des 3 secteurs du nouveau collectif pastoral Diois (en bas) 16
Figure 13. Montants totaux des projets prévus et réalisés dans le cadre du PPT Diois 21
Figure 14. Subvention régionale prévue et consommée dans le cadre du PPT Diois 22
Figure 15. Montant total des projets par financeur 22
Figure 16. Montant des projets d'aménagements/équipements par type 27
Figure 17. Montant des projets d'aménagements/équipements par année et par type 30
Figure 18. Montant des projets d'aménagements/équipements par maître d'ouvrage 30
Figure 19. Evolution du montant des projets d'aménagements/équipements au cours des PPT..... 31
Figure 20. Evolution du montant des projets d'aménagements/équipements par type au cours des PPT 31
Figure 21. Diagramme d'impact des projets d'aménagements/équipements sur les estives 45
Figure 22. Diagramme d'impact des projets d'aménagements/équipements sur les zones pastorales 45
Figure 23. Diagramme d'impact des projets de fonctionnement 46

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Communes incluses dans le PPT Diois 5
Tableau 2. Surfaces pastorales du PPT Diois, de la Drôme et d'AURA (Source : enquête pastorale 2014 et réseau pastoral AURA 2024) 6
Tableau 3. Maquette financière et consommation de la subvention du PPT Diois. 20

LISTE DES ANNEXES

Fiches-actions du PPT 2026-2031

Maquette financière du PPT 2026-2031

1 Diagnostic pastoral

1.1 Le périmètre du Plan Pastoral Territorial du Diois



Figure 1. Périmètres des PPT drômois (ADEM)

Le Plan Pastoral Territorial est une initiative de la région Rhône-Alpes destinée aux collectivités concernées par des espaces pastoraux tels que les alpages, les estives, les zones de parcours et d'intersaison. Les objectifs et le fonctionnement de ces plans sont donc définis à l'échelle régionale, la dernière délibération datant de 2022. Le département de la Drôme compte 6 Plans Pastoraux territoriaux (PPT), dont celui du Diois.

Le territoire du Diois a fait l'objet de plusieurs PPT successifs, tous portés par la communauté des communes du Diois (CCD) : PPT1 en 2009-2014 ; PPT2 en 2015-2020 ; PPT3 2021-2026.

Notons que pour ce PPT 2021-2026, quatre communes n'étaient pas rattachées au PPT Diois, bien que faisant partie de la communauté de communes du Diois : Arnayon, Chalancon, La Motte-Chalancon et Rottier. Ces communes de la vallée de l'Oule ont en effet été incluses dans le périmètre du PPT des Baronnies Provençales. De plus, certains pâturages du territoire communautaire Diois sont administrés

dans le cadre du PPT des Hauts Plateaux du Vercors. C'est le cas de l'alpage du Glandasse, sur les communes de Laval-d'Aix et Châtillon-en-Diois, et de l'alpage du Jardin du Roy. Cela se justifie par d'évidentes raisons géographiques, ces alpages faisant tous deux partie du périmètre de la Réserve Nationale des Hauts Plateaux du Vercors.

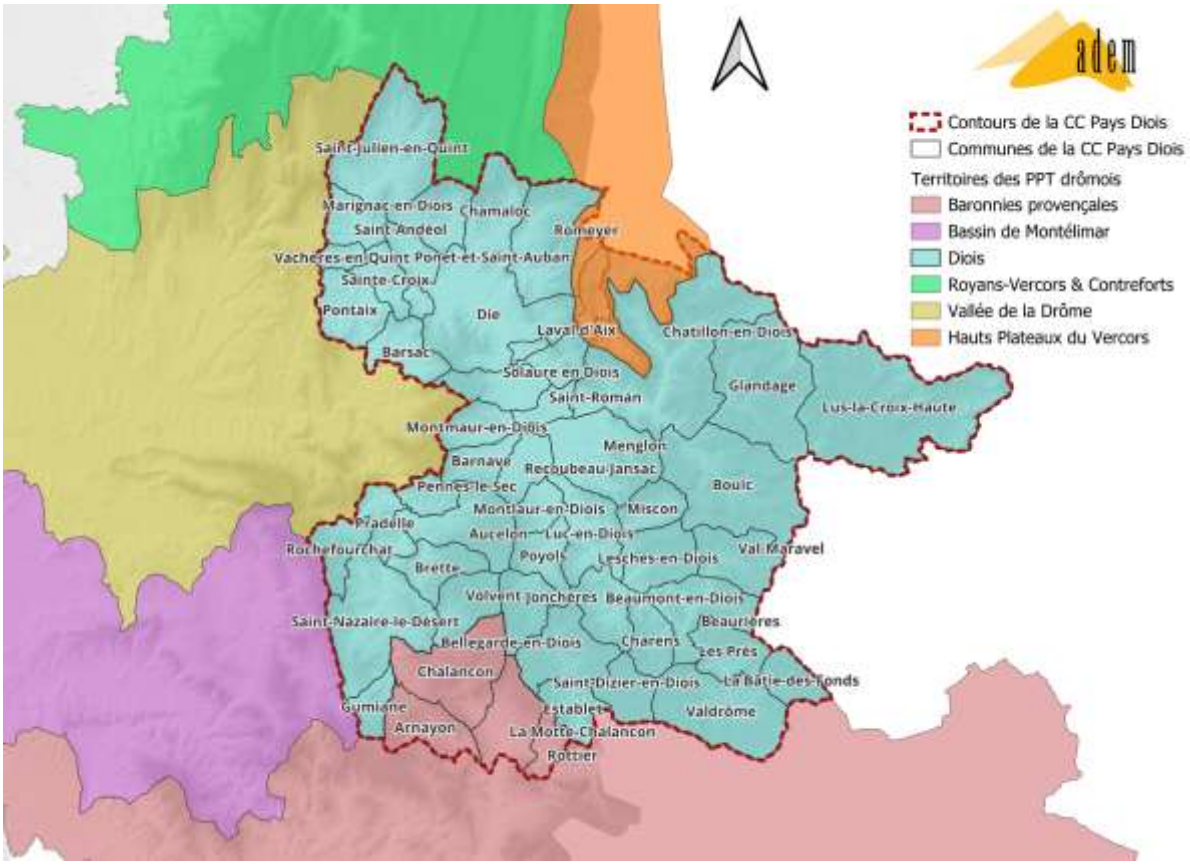


Figure 2. Le périmètre du PPT Diois (ADEM)

Tableau 1. Communes incluses dans le PPT Diois

AUCELON	ESTABLET	MISCON	SAINT-ANDEOL
BARNAVE	GLANDAGE	MONTLAUR-EN-DIOIS	SAINT-DIZIER-EN-DIOIS
BARSAC	GUMIANE	MONTMAUR-EN-DIOIS	SAINTE-CROIX
BEAUMONT-EN-DIOIS	JONCHERES	PENNES-LE-SEC	SAINT-JULIEN-EN-QUINT
BEAURIERES	LA BATIE-DES-FONDS	PONET-ET-SAINT-AUBAN	SAINT-NAZAIRE-LE-DESERT
BELLEGARDE-EN-DIOIS	LAVAL-D'AIX	PONTAIX	SAINT-ROMAN
BOULC	LES PRES	POYOLS	SOLAURE-EN-DIOIS
BRETTE	LESCHES-EN-DIOIS	PRADELLE	VACHERES-EN-QUINT
CHAMALOC	LUC-EN-DIOIS	RECOUBEAU-JANSAC	VALDROME
CHARENS	LUS-LA-CROIX-HAUTE	ROCHEFOURCHAT	VAL-MARAVEL
CHATILLON-EN-DIOIS	MARIGNAC-EN-DIOIS	ROMEYER	VOLVENT
DIE	MENGLON		

1.2 Surfaces pastorales sur le territoire du Diois

Les surfaces pastorales sont recensées dans la dernière enquête pastorale de 2014. Elles représentent 26 710 ha sur le territoire du PPT. Parmi elles, on recense 57 unités pastorales à fonction d'estive (UP)

pour une surface de 10 960 ha ainsi que 252 Zones pastorales (ZP), c'est-à-dire des zones utilisées comme parcours, en hivernage ou en intersaison. Ces dernières représentent une surface de 15 750 ha, soit 59 % de la surface pastorale du PPT.

En 2024, 3 381 ha de surfaces pastorales sont utilisés par des Groupements Pastoraux.

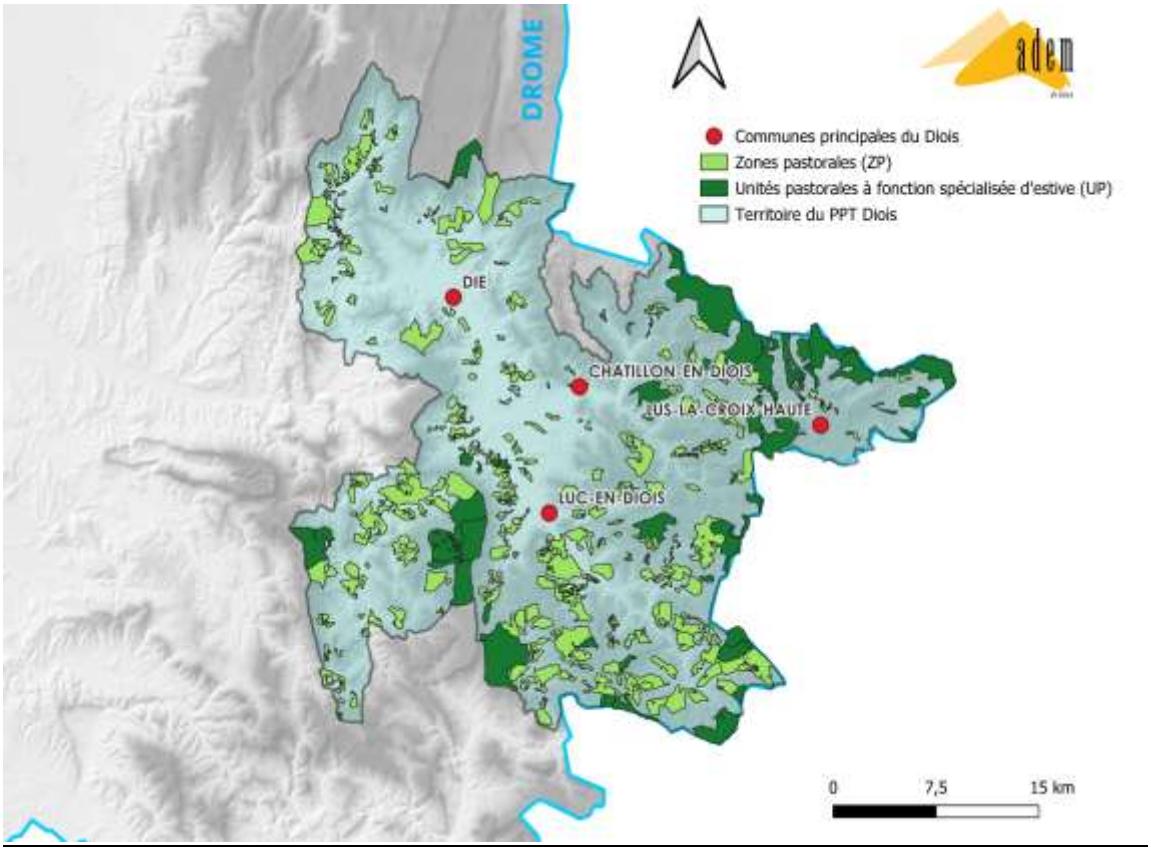


Figure 3. Localisation des différentes unités pastorales à fonction spécialisée d'estive (UP) et zones pastorales (ZP) dans le territoire du PPT Diois (Source : enquête pastorale 2012-2014)

Tableau 2. Surfaces pastorales du PPT Diois, de la Drôme et d'AURA (Source : enquête pastorale 2014 et réseau pastoral AURA 2024)

Surfaces pastorales en ha	PPT Diois	Drôme	Auvergne Rhône-Alpes
UP	10 960	25 645	400 000
ZP	15 750 ha	63 500 ha	321 000 ha
Total	**26 710 ha**	**89 145 ha**	**624 000 ha**

Les surfaces pastorales dioises représentent **25% de la superficie du Diois, 30,0 % des surfaces pastorales drômoises et 4,3 % des surfaces pastorales de la région Auvergne Rhône-Alpes.**

L'utilisation des surfaces pastorales évolue avec les contextes locaux tels les ressources naturelles, la sensibilité à la prédation, le foncier ou les installations/départs en retraite, mais également avec des contraintes plus globales telles que le changement climatique (cf § Changement climatique). De façon générale, les surfaces pastorales totales se maintiennent sur le territoire, bien qu'il existe des évolutions plus locales. Par exemple, les zones les plus sensibles à la prédation, comme les zones boisées, ont tendance à être délaissées, même si les prés-bois présentent des avantages lors de fortes chaleurs. Des dynamiques ligneuses peuvent être observées sur certains secteurs, avec la pousse de pins, genêts, genévriers ou framboisiers, notamment en lisière forestière. A l'inverse, certaines surfaces sont reconquises.

1.3 Cheptel

En 2012, la dernière enquête pastorale avait permis d'évaluer le cheptel utilisant l'ensemble des surfaces pastorales, en relevant le nombre d'animaux présents sur ces surfaces au 15 juillet, donc en milieu d'estive. Ainsi, pour le territoire du PPT Diois, il s'élevait à 1 350 bovins, 1 634 caprins et 24 360 ovins, soit **32,6 % du cheptel présent sur l'ensemble des surfaces pastorales drômoises.** Ces animaux viennent d'exploitations drômoises mais aussi d'ailleurs en Drôme ou d'autres départements. En revanche, de nombreux animaux diois montent sur les estives du Vercors (Glandasse, Font d'Urle, Ambel, etc.), incluses dans d'autres PPT. Ils ne sont donc pas inclus dans ces chiffres, bien qu'ils utilisent des zones pastorales dioises en intersaison.

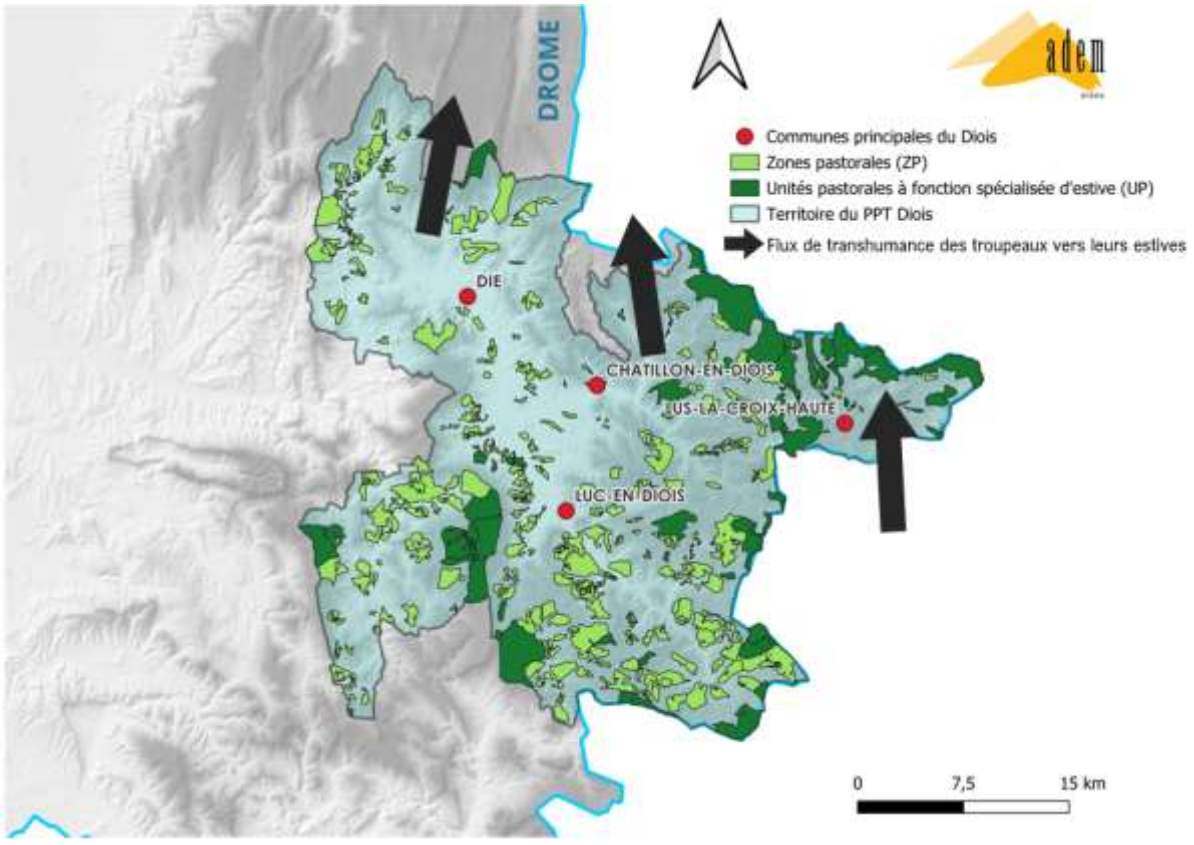


Figure 4. Surfaces pastorales et flux des cheptels du Diois (ADEM)

Pour donner des effectifs plus récents, nous pouvons citer le cheptel présent dans les exploitations dont le siège se situe sur le territoire en 2020, d'après le dernier recensement agricole (RA 2020). Ces chiffres ne sont pas à comparer puisque les premiers sont des effectifs présents sur des surfaces du

territoire en été, les seconds des effectifs présents sur les sièges d'exploitation (or, comme on l'a vu, les troupeaux se déplacent vers et hors du territoire du Diois). D'après le RA 2020, 1 781 bovins, 3 750 caprins, 24 622 ovins et 267 équins étaient élevés sur l'ensemble des communes de la CC Diois (dont 4 hors PPT). Ces effectifs ont globalement diminué entre 2010 et 2020, avec beaucoup moins d'ovins (- 8000 animaux)) et de caprins (- 1000 animaux), mais un peu plus de bovins (+ 100 animaux).

Il n'existe pas de recensement plus récent permettant de constater l'évolution depuis 2020. En revanche, la base de données de l'Etablissement de l'Elevage (EDE) recense les cheptels identifiés ; l'analyse de ces données sur 2020 et 2025, à l'échelle de la CC Diois, montre une légère augmentation du cheptel ovin reproducteur (de 17 700 à 18 500 animaux) et caprin reproducteur (de 2300 à 2600 animaux), et un changement de dynamique du cheptel bovin (baisse de 2000 à 1800 animaux).

Si on s'intéresse aux groupements pastoraux ayant leur siège dans le Diois, leur cheptel était de 9 363 ovins, 653 bovins et 20 équins en 2023 (données DRAAF). **Cela correspond à près de 63% du cheptel des GP Drômois** (données DRAAF)**.** Notons que ces troupeaux utilisent des zones pastorales dioises en intersaison, ainsi que des unités pastorales qui peuvent être internes ou externes au territoire.

La réflexion pour une mise à jour de l'enquête pastorale a été engagée en 2025 par les services pastoraux des Alpes et du Massif Central. Elle permettra d'avoir des données plus récentes concernant le cheptel présent sur l'ensemble des surfaces pastorales du territoire. De façon générale, les effectifs utilisant les surfaces pastorales incluses dans le PPT Diois apparaissent stables.

1.4 Prédation lupine

La prédation est historiquement importante dans le Diois. En effet, selon l'Atlas d'évolution de la prédation publié par le Réseau pastoral AURA en 2018, **le Diois est la deuxième EPCI comptabilisant le plus d'attaques cumulées entre 1998 et 2017** parmi toutes les EPCI d'Auvergne Rhône Alpes, avec 539 attaques.

Les graphiques suivants permettent de visualiser l'évolution de la prédation depuis 2010 sur le territoire du PPT Diois, d'après les données de l'atlas *Maploup*.

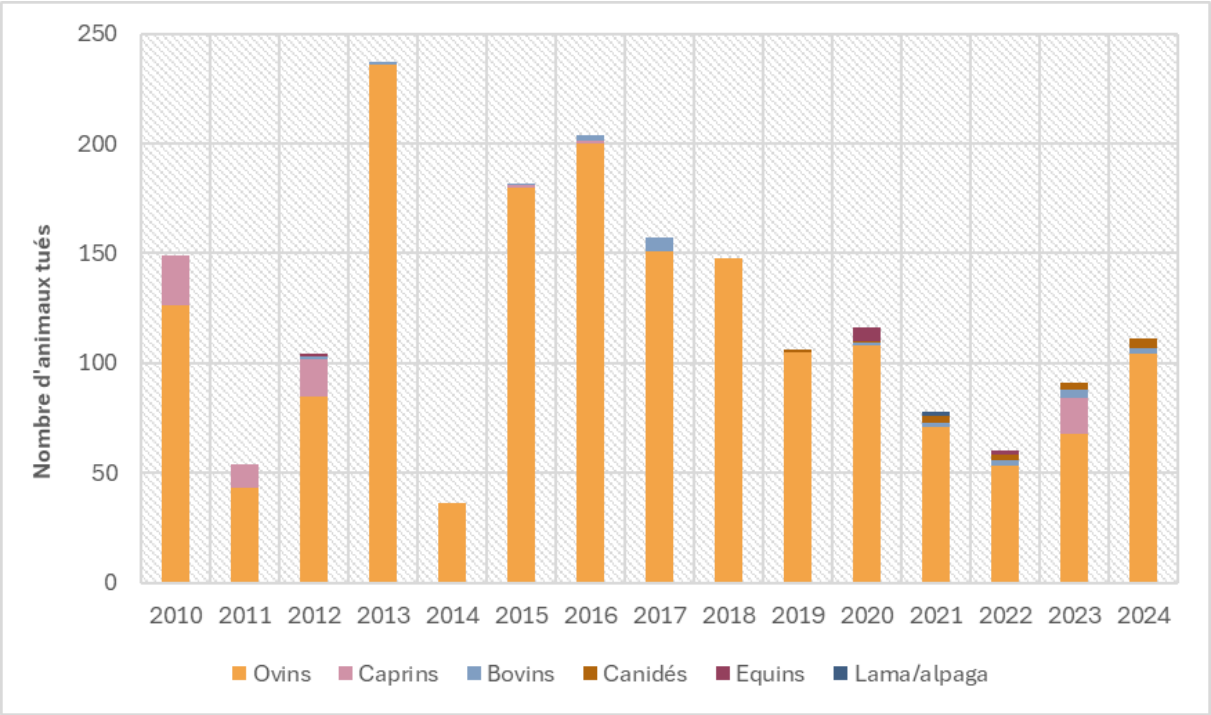


Figure 5. Evolution du nombre d'animaux tués par le loup, par espèce, sur le périmètre du PPT Diois (Source : Maploup)

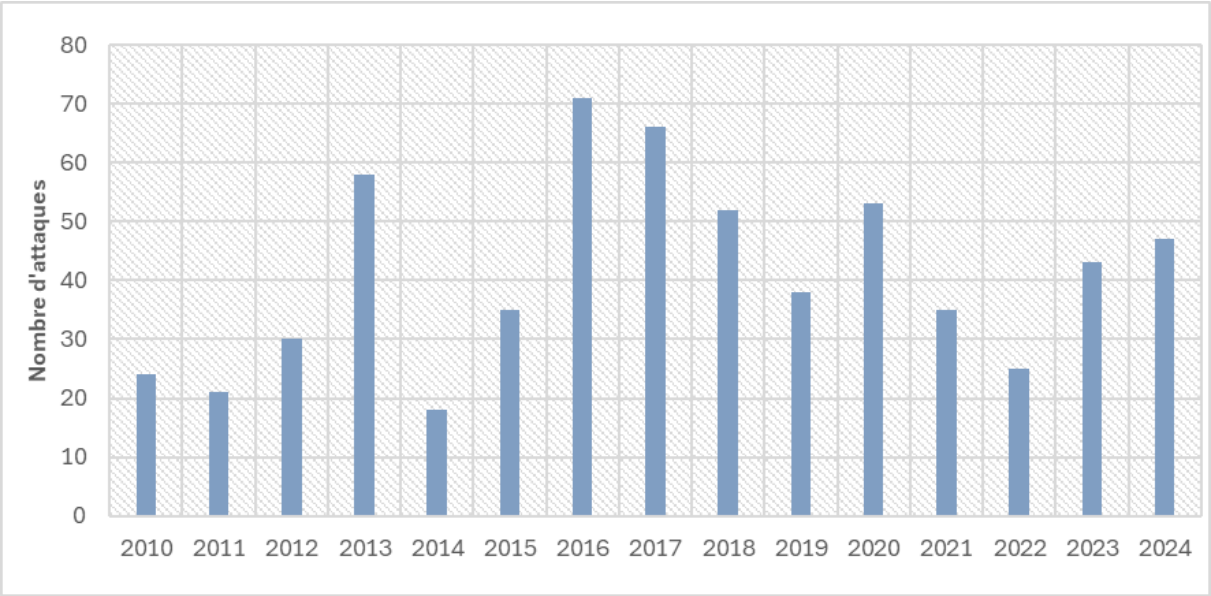


Figure 6. Evolution du nombre d'attaques de loup sur le périmètre du PPT Diois (Source : Maploup)

Le nombre d'attaques et d'animaux tués sur le territoire est très variable selon les années. La période la plus critique semble avoir eu lieu entre 2013 et 2018, malgré une année très calme en 2014.

De façon générale, les attaques sont de plus en plus fréquentes de jour, et ont lieu de plus en plus hors période d'estive. Ainsi, entre le 1er janvier 2025 et le 25 septembre 2025, 64 % des attaques dans le territoire du PPT ont eu lieu hors alpages (données extraites de ***Maploup***). Cette menace impacte fortement les pratiques pastorales. Certains secteurs identifiés comme plus à risque, comme les sous-

bois, peuvent être moins utilisés, voire menacés d'abandon. Tandis que l'investissement dans des moyens de protection continue d'être important.

Les chiens de protection de troupeau étant un moyen efficace de limiter la prédation, ils sont aujourd'hui nombreux sur le territoire, avec plus de **1 100 chiens présents en Drôme** (données DDT). Or leur présence sur les alpages et zones pastorales n'est pas anodine, et peut créer des situations de conflits avec habitants et touristes, des incidents ou des difficultés pour les éleveurs. Un travail de sensibilisation et de médiation est nécessaire pour permettre la bonne cohabitation avec les différents usagers des espaces pastoraux. L'ADEM travaille en ce sens, en participant au développement de la plateforme ***PastoKézako***. Cet outil a pour but de mieux informer le grand public et les professionnels sur la présence des chiens de protection, et sur les comportements à adopter en cas de rencontre. On peut y retrouver notamment la carte ***MapPatou*** qui permet de localiser les chiens de protection sur les différents alpages tout au long de la saison.

1.5 Changement climatique

Le changement climatique se manifeste par un réchauffement global des températures, et l'augmentation de la fréquence des aléas climatiques tels que des sécheresses intenses, des gelées tardives, des printemps précoces ou encore des épisodes de fortes chaleurs. Tous ces changements sont étudiés en alpage à travers le dispositif ***Alpages Sentinelles***, qui vise à mieux comprendre et anticiper les conséquences du changement climatique en alpage. Il est déployé dans 38 alpages des Alpes françaises par l'INRAE et le LESSEM. L'ADEM participe depuis 2012 au suivi de deux alpages faisant partie du dispositif, dont l'alpage du Jocou dans le territoire du Diois.

Les données Climadiag Commune pour la CC Diois prédisent une hausse conséquente des températures entre la période de référence (1976-2005) et 2050, à toutes les saisons (voir ci-dessous), ainsi qu'une multiplication par 6 du nombre de jours en vague de chaleur. Le nombre de jours de gel pourrait diminuer d'un tiers sur cette période, tout comme le nombre de jours en vague de froid.



Figure 7. Projection de la température moyenne par saison en 2050 sur le Diois (source : Climagri)

Si le volume annuel moyen de précipitations devrait rester sensiblement le même (environ 1115 mm/an), la répartition devrait évoluer, avec **davantage de cumuls en hiver et au printemps** (ainsi que

davantage de jours avec fortes précipitations), et moins en été et en automne. Avec les hausses de température, les précipitations neigeuses devraient diminuer, affectant d'autant plus la disponibilité en eau durant la saison estivale. Les données Climadiag prévoient une baisse du nombre de jours enneigés (>50cm) sur le Vercors à haute altitude de 18%.

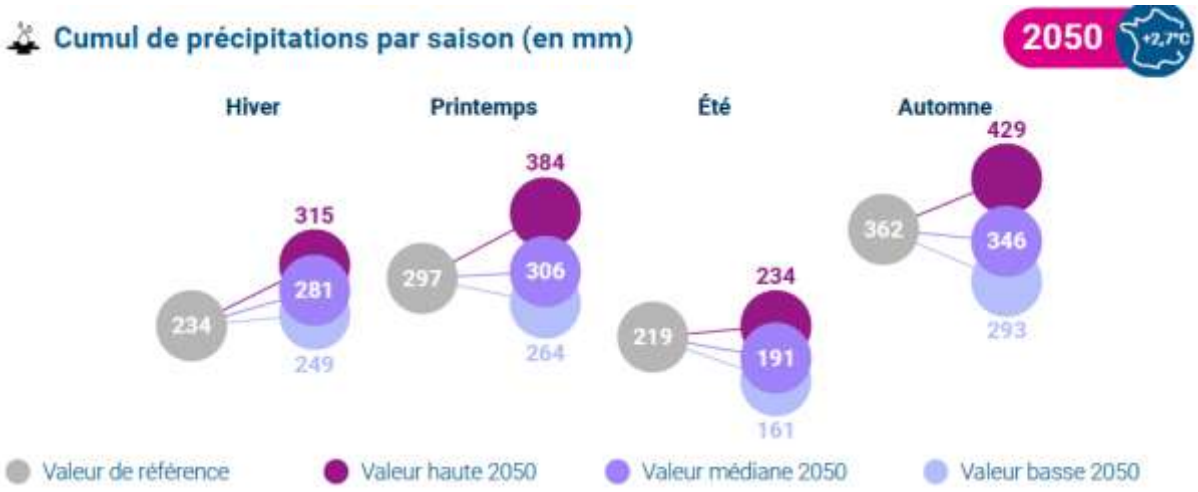


Figure 8. Projection du cumul de précipitations par saison en 2050 sur le Diois (source : Climagri)

En conséquence de ces différents paramètres, le nombre de jours avec sol sec pourrait fortement augmenter en été et en automne (voir ci-dessous), affectant la ressource sur les estives et les zones pastorales.



Figure 9. Projection du nombre de jours avec sol sec par saison en 2050 sur le Diois (source : Climagri)

Pour mieux observer et objectiver ces changements en alpage, le programme "mieux conseiller les éleveurs dans leurs dates de montée et descente d'estive" est mené depuis 2021 par l'ADEM en partenariat avec le conseil départemental et l'INRAe dans 8 alpages drômois dont 3 diois : Ventecul, Valdrôme et le Sapey. Il permet de mettre en perspective les facteurs météorologiques, la ressource disponible en alpage et les ressentis des éleveurs pour adapter les pratiques pastorales, et notamment adapter les dates de montée ou de descente en estive, ainsi que le chargement. Le graphique ci-

dessous montre le décalage phénologique depuis les années 60 grâce aux relevés de température au col de Grimone et aux modélisations INRAe. Le seuil des 300 degrés jours cumulés correspond au tallage des graminées, tandis que le seuil des 600 degrés jour cumulés correspond à leur épiaison. Ces cinq dernières années, ces deux stades ont été atteints en moyenne **1 mois plus tôt** que dans les années 1959/1989, et 12 jours plus tôt que dans les années 1990/2019.

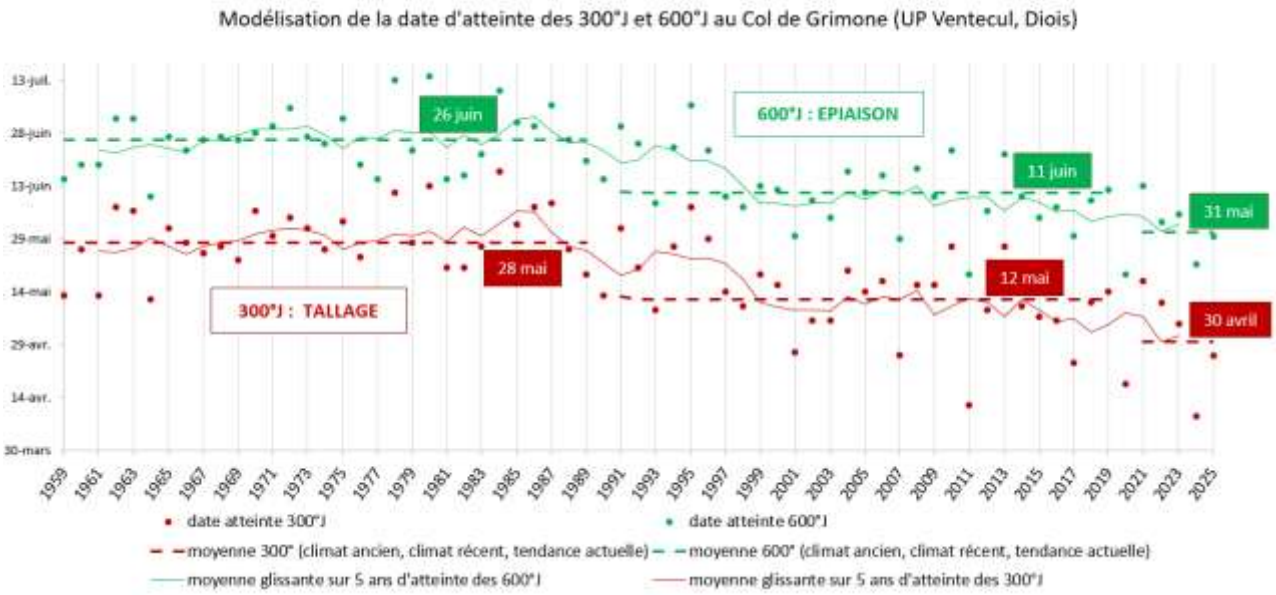


Figure 10. Modélisation de la date d'atteinte des 300°j et 600°j au Col de Grimone (Source : INRAE)

En conséquence de ces changements climatiques, les ressources en eau et en fourrage deviennent donc de plus en plus variables et aléatoires, d'un point de vue temporel, quantitatif et qualitatif. De nombreux éleveurs et éleveuses pointent le manque d'eau comme un facteur de fragilité de leur système.

Il apparaît donc nécessaire de continuer à équiper les surfaces pastorales pour leur permettre une résilience, notamment via les équipements de collecte et de stockage d'eau. Et d'encourager les pratiques qui permettent de valoriser au mieux les espaces pastoraux dans ce contexte de changement climatique.

1.6 Enjeux environnementaux

Enjeux territoriaux :

D'après le diagnostic du Projet Agro-environnemental et climatique, le pastoralisme joue un rôle clé pour le territoire du Diois, de par son lien avec :

- Les pelouses de crêtes : Elles sont séchantes, car peu d'épaisseur de sol pour stocker l'eau, présence de roche, de falaises, de flore spécifique. Situées à l'étage montagnard, la forêt de faible valeur, les landes embroussaillées peuvent les recouvrir. Elles sont pourtant un élément fort du paysage de la Drôme et du Diois.
- Le paysage lié aux pratiques pastorales : Les activités humaines, le pastoralisme et plus précisément les pratiques pastorales sont à l'origine des paysages. Leur maintien se traduit

par des troupeaux qui pâturent, la présence humaine (éleveurs et bergers). Ils sont garants de l'entretien de ces espaces et du maintien de leur ouverture. Les milieux en mosaïque sont source de biodiversité avec un nombre d'espèces animales et végétales plus important qu'en milieu fermé. Les milieux ouverts sont favorables à des espèces emblématiques du Diois, telles que le Vautour fauve et la pivoine sauvage.

- La défense incendie : L'aléa incendie est souvent marqué dans le diois, et le réchauffement climatique va potentiellement le faire évoluer défavorablement.

De plus, la plupart des parcours et estives est confrontée à la fermeture du paysage sur des zones majoritairement situées dans les villages, en pied de versants. Cette avancée du couvert forestier sur ces zones peut à terme augmenter cet aléa incendie.

D'autre part, la pratique collective de l'alpage est un élément essentiel pour les exploitations, qu'elles soient spécialisées ou bien multi productions. Être en Groupement Pastoral et monter son troupeau en estive est primordial car il permet de mobiliser des ressources fourragères pour l'été (qui peuvent manquer sur l'exploitation) mais aussi de libérer du temps de travail dédié à la fenaison, la moisson et aux autres productions (fruitiers, vignes, fenaison, tourisme…). La modification de l'équilibre économique aurait un effet très préjudiciable à la dynamique agro-environnementale engagée depuis 20 ans, aux groupements pastoraux et aux exploitations qui en réponse pourraient réduire, voire supprimer leur cheptel, abandonner l'alpage en intensifiant leur production... Les espaces pastoraux seraient alors moins entretenus avec les risques de fermeture de milieux, d'avalanche, d'incendie… et une fragilisation des exploitations dans les zones où l'agriculture est un pilier de l'économie et de la vie rurale.

Les unités pastorales sont de petites surfaces et d'altitude faible dans le Diois et n'ont pas nécessairement la taille suffisante d'un point de vue économique pour pouvoir financer un emploi de garde. Cependant, elles sont essentielles pour le maintien des milieux ouverts.

Les zones pastorales courent également un risque de disparition en raison de la difficulté de leur mise en valeur notamment avec le risque de prédation actuel.

Enjeux biodiversité

La pratique du pastoralisme permet également la préservation de milieux et d'espèces d'intérêt :

- Préservation des milieux :

- Pelouses d'altitude et d'estive

Ces pelouses très ouvertes, écorchées en gradins sont présentes sur de fortes pentes au niveau des versants plutôt ensoleillés. A l'exception de l'étage subalpin ou alpin, ces pelouses résultent d'un défrichement. Elles ont été façonnées par le pastoralisme. De ce fait, l'abandon des pratiques pastorales favorise le développement progressif des ligneux et la disparition de la biodiversité associée aux pelouses. A l'inverse, de trop forts chargements peuvent porter atteinte aux habitats naturels et espèces qui y sont inféodées.

- Pelouses sèches et landes en parcours

Les pelouses sèches sont des habitats à fort enjeu de conservation, ils se retrouvent généralement imbriqués en mosaïque avec des affleurements rocheux et des éboulis. Ces milieux ont tendance à s'enfricher, donc un maintien du pastoralisme extensif est nécessaire pour préserver ces milieux riches en biodiversité (lépidoptères, orthoptères, etc).

- Milieux humides

Les milieux humides sont de véritables réservoirs de biodiversité et restent menacés. Pour préserver ces milieux d'importance, d'autant plus dans un contexte de changement climatique, il est nécessaire d'accompagner les pratiques agricoles sur les prairies humides, les marais et de limiter le développement d'espèces végétales exotiques envahissantes.

- Préservation des espèces :

- Oiseaux nicheurs

Certains oiseaux nichent au sein des prairies et pelouses (tétras lyre, perdrix bartavelle, caille des blés, tarier des prés, alouette lulu…) ou dans des milieux humides (râle d'eau, etc). Ces oiseaux sont particulièrement sensibles aux pratiques agricoles pendant la période de couvée et de développement des jeunes.

- Lépidoptères

Les prairies (prairies humides en particulier) et pelouses sont des habitats pour les papillons de jour (azuré de la sanguisorbe, damier de la succise, apollon, etc). Ces espèces pondent leurs œufs dans des bourgeons floraux et sont sensibles aux pratiques de fauches.

- Chiroptères

Les chauve-souris sont des espèces fortement liées aux milieux agricoles, et notamment aux milieux semis ouverts. Les prairies mésophiles ou humides, riches en insectes, sont des secteurs de chasse privilégiés. Ces espèces ont besoin de corridors écologiques pour se déplacer, d'où l'intérêt de maintenir voire de restaurer les haies et les ripisylves.

- Odonates

Les libellules utilisent les milieux humides et peuvent se rencontrer dans des milieux anthropiques comme des canaux d'irrigation à eau permanente. La conservation de ces canaux et de pratiques agricoles favorables permettent le maintien de ces espèces.

- Plantes à fleurs

L'absence de fertilisation ainsi que le pâturage extensif favorisent la diversité végétale dans les prairies permanentes. Parmi les plantes à fleurs caractéristiques, on citera les Orchidées, la pivoine sauvage, la tulipe sauvage, ou encore la lavande sauvage.

1.7 Structuration du domaine pastoral

Le territoire du PPT diois compte 11 Groupements Pastoraux (les Amayères, les Battants, Beaupuy, La Chaucière, Chironne, Combefère, Jabouit, Jocou, Mottaire, Le Sapey et Ventecul), soit un de plus qu'en

2021, et 6 Associations Foncières Pastorales (Aucelon, Beaupuits La Fayolle, Chironne, Le Fleyrard, Valdrôme, Val Maravel).

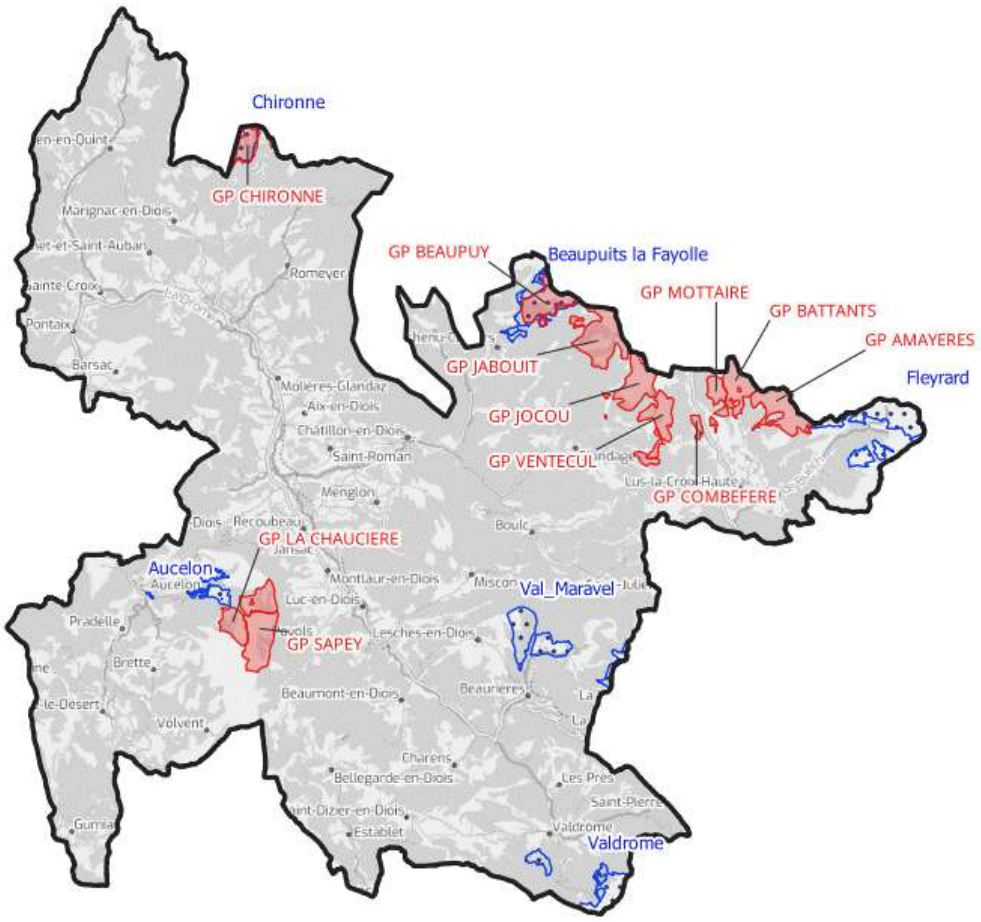


Figure 11. Groupements pastoraux et Associations foncières pastorales sur le périmètre du PPT Diois

Lors du PPT précédent (2015-2020), les anciens Groupements Pastoraux à gestion concertée, qui dataient des années 90, ont été progressivement remplacés par des Collectifs Pastoraux. Ainsi, 10 Collectifs Pastoraux (CP) étaient présents sur le territoire : Aucelon à Chalancon, Boulc à Miscon, Claps, la Roanne, Val de Sure, Coin, Comane, Combebelle, Glandage et Solaure, regroupant 97 éleveurs. En 2022, le CP de Lus a été créé, portant ainsi le nombre de collectifs à 11 sur le territoire.

Afin de mieux répondre aux obligations administratives et règlementaires, les 11 collectifs pastoraux du territoire ont fusionné en un seul en 2023 : le collectif pastoral du Diois. Ainsi, le CP de Boulc à Miscon a fait évoluer ses statuts pour devenir le CP Diois. Il regroupe environ 135 éleveurs. Ce nouveau fonctionnement a pour objectif de faciliter l'accès au dispositif régional d'aide à l'aménagement pastoral à tous les éleveurs du diois, et d'amplifier la dynamique territoriale. Ce fonctionnement permet de renforcer les contacts entre éleveurs et la réflexion autour des pratiques et des aménagements.

Au sein de ce collectif pastoral territorial, la gestion concertée des espaces pastoraux se fait par secteur. Ainsi, 3 secteurs ont été définis dans le diois : Die-Roanne, Lus-Châtillon et Luc. Des réunions

de secteur animées par l'ADEM permettent de faire émerger les projets d'aménagement et sont le lieu d'échanges techniques.

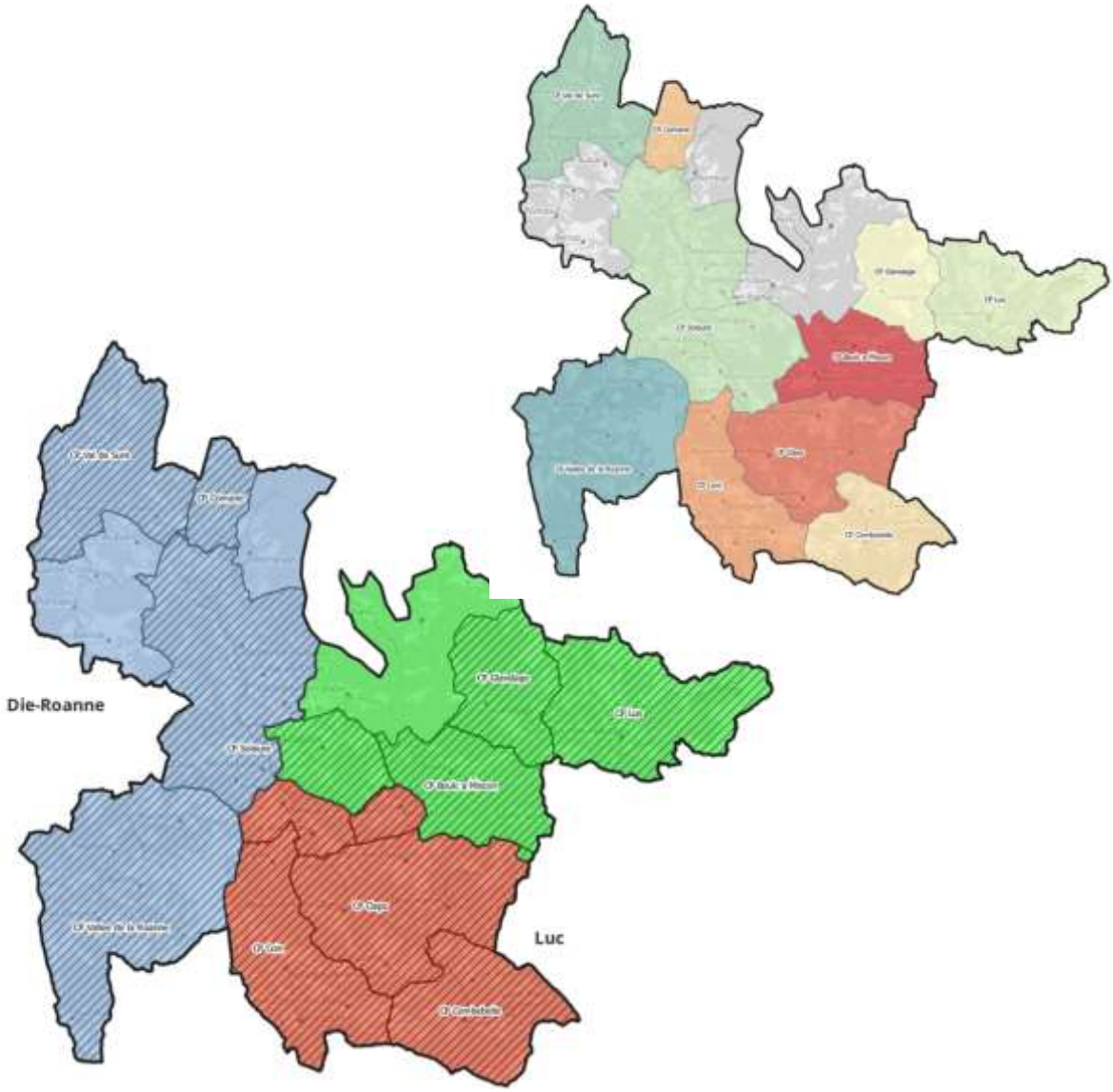


Figure 12. Périmètre des anciens CP (en haut) et des 3 secteurs du nouveau collectif pastoral Diois (en bas)

2 Bilan et évaluation du PPT Diois 2021-2026

2.1 Rappel des objectifs et axes du PPT Diois 2021-2026

L'objectif général de ce PPT était de maintenir l'élevage pastoral et ses effets positifs sur le territoire. Pour ce faire, le plan d'action était décliné en 5 axes comprenant chacun une à plusieurs actions :

Axe 1 : Poursuivre la structuration et l'aménagement du domaine pastoral

1.1. Structurer et accompagner les formes collectives d'éleveurs pastoraux et structurer le foncier

Axe 2 : Soutenir une des principales productions économiques du territoire

1.1. Équiper et aménager les espaces pastoraux

1.2. Intervention foncière stratégique

Axe 3 : S'adapter et innover en s'appuyant sur les pratiques

2.1. Valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement

2.2. Échanger, expérimenter et innover avec les spécificités locales

Axe 4 : Réaffirmer l'imbrication du pastoralisme et du territoire

3.1. Réaliser des expertises et diagnostics pastoraux

3.2. Valoriser et communiquer sur le pastoralisme

Axe 5 : Mise en œuvre du PPT

4.1. Animer le PPT, coordonner la démarche et évaluer le programme

2.2 Méthode d'évaluation et de travail sur le nouveau PPT

Le travail de bilan et renouvellement du PPT s'est déroulé de juin à décembre 2025 :

Bilan

Bilan technique :

- Synthèse des actions réalisées dans le cadre du PPT : objectifs, nature de projet, nature de maître d'ouvrage, secteurs géographiques…
- synthèse détaillée par type de travaux réalisés, évolution entre PPT 2 et PPT 3
- Synthèse de l'animation, du partenariat et de la gouvernance
- Renseignement des indicateurs de réalisation de la candidature.

Bilan financier :

- Synthèse des financements mobilisés : par fiche-action, type d'action/travaux, maître d'ouvrage, financeur, secteur géographique…
- Analyse de la consommation financière : évolution de la maquette, besoins non couverts, sous-réalisations, évolution du coût des actions…

Evaluation :

- **Entretiens auprès de 21 éleveurs et acteurs ayant porté des projets dans le cadre de ce PPT** : 16 représentants des Groupements pastoraux et du Collectif pastoral (ou ex-collectifs pastoraux), 4 élus, la SAFER ; entretiens majoritairement sur le terrain. L'enquête intègre des questions sur la connaissance du dispositif PPT, les actions réalisées ou non et les raisons (en lien avec les fiche-actions définies), les résultats observés et le niveau de réponse aux besoins/objectifs, les besoins non couverts, la connaissance et mobilisation d'autres dispositifs, l'appréciation des coûts et du financement, les conditions de mise en œuvre du dispositif, la gouvernance...
- Analyse des entretiens/enquêtes : synthèses, schémas, échanges en réunion technique. Réalisation des diagrammes d'impact.
- Présentation, échanges et validation du bilan lors d'un atelier de concertation (12 novembre 2025)
- Rédaction du rapport de bilan-évaluation

Renouvellement :

Mise à jour du diagnostic :

- Analyse de l'évolution de l'activité pastorale (surfaces et structuration du foncier, cheptels et productions, structure des exploitations, installations, pratiques…) et des problématiques (prédation, changement climatique, foncier, eau…) – en s'appuyant sur les données suivies et travaux menés dans le cadre des missions et des réseaux des services pastoraux
- Synthèse et schémas illustratifs de l'évolution

Proposition d'enjeux et actions :

- A partir du diagnostic : analyse de l'évolution des enjeux
- A partir de l'évaluation et du retour d'expérience d'autres PPT : identification d'actions pertinentes, efficaces, efficientes, cohérentes avec d'autres dispositifs, à proposer en réponse aux enjeux

Atelier de concertation pour valider le diagnostic, les enjeux, définir et prioriser les actions (12 novembre 2025, conjoint à l'atelier bilan):

- Réalisation de supports de présentation et d'animation
- L'atelier a mobilisé 15 participants - élus de la Commission agriculture, partenaires membres du COPIL PPT - dont 4 éleveurs (représentants des Groupements pastoraux et du Collectif pastoral Diois).
- Le travail sur le renouvellement a porté principalement sur les enjeux pour demain : compléter une première liste issue des entretiens, prioriser et échanger. Il a permis une première revue des actions à mettre en face de ces enjeux.

Formalisation du PPT :

- Rédaction des fiche-actions
- Construction de la maquette financière
- Allers-retours et amendements
- Présentation et validation en COPIL (janvier 2026)
- Dépôt auprès de la Région

2.3 Analyse de la pertinence et de la mobilisation du PPT

Les entretiens ont permis d'analyser, a posteriori, quels objectifs ont été cités en lien avec les projets déployés lors de ce PPT, et de les prioriser par niveau d'importance (nombre de citations). Cela permet de mettre en évidence :

- les enjeux/objectifs formulés dans la candidature qui ont le plus été cités, parce que de nombreuses actions cherchaient à y répondre et/ou parce qu'ils apparaissent clairement prioritaires aux yeux des enquêtés - ce qui valide leur pertinence au moment de la candidature, et a priori leur pertinence à rester des objectifs pour le prochain PPT
- les enjeux/objectifs formulés dans la candidature qui ont peu ou pas été cités, parce que peu d'actions cherchaient à y répondre et/ou parce qu'ils sont moins facilement identifiés par les enquêtés - ce qui amène à s'interroger sur leur pertinence ou sur les raisons pouvant expliquer leur faible mobilisation (en particulier, existence d'autres dispositifs ou absence de maîtres d'ouvrage).

Objectifs cités par ordre d'importance lors des entretiens (formulation initiale de la candidature ou ajouts suite aux entretiens)	**Actions prévues PPT et autres dispositifs**
1. Sécuriser l'accès à l'eau dans un contexte de changement climatique	Oui (action 2.1)
2. Lutter contre l'enfrichement, le boisement / améliorer le potentiel fourrager	Oui (action 2.1) + MAEC
3. Améliorer la circulation des animaux/mieux valoriser la ressource	Oui (plusieurs)
4. Informer sur les bons comportements	Oui (action 3.2)
5. Organiser le pâturage collectif sur les zones d'alpage et parcours	Oui (action 1.1)
6. Promouvoir des équipements adaptés pour améliorer la cohabitation avec les activités de pleine nature et autres usages	Oui (action 2.1 et action 3.2)
7. Renforcer la structuration collective, dynamiser et améliorer le fonctionnement des GP	Oui (action 1.1)
8. Reconquérir des surfaces pastorales	En partie + coupes
9. Améliorer l'accessibilité à la ressource	Oui (action 2.1)
10. Améliorer le conditions de travail des bergers/fidéliser	Oui (action 2.1)
11. Prédation	Non -> Plan loup
12. Garder le troupeau face à la prédation	Oui (action 2.1) + Plan loup
13. Accompagner des expérimentations pour l'adaptation	Oui (action 3.2)
14. Permettre de nouvelles installations et conforter des exploitations	En partie + installation

15. Sensibiliser aux enjeux fonciers et pastoraux	En partie (actions 4.1, 4.2)
16. Améliorer la connaissance des unités pastorales	Oui (action 4.1)
17. Sensibiliser le grand public et valoriser les liens avec l'environnement	Oui (action 4.2)
18. Sauvegarder du foncier à vocation pastorale	Oui (actions 2.2, 1.1)
19. Favoriser les échanges entre éleveurs, le partage d'expériences	Oui + autres groupes
20. Développer la connaissance mutuelle des acteurs	Oui (action 3.2)

Les objectifs initiaux du PPT (avec des actions possibles) peu cités dans les entretiens sont les suivants:

- suivre, capitaliser, diffuser les pratiques respectueuses de l'environnement (autres dispositifs existants : MAEC, Natura 2000…)
- proposer des outils d'aide à la décision pour l'adaptation du pastoralisme (autres dispositifs existants : alpages sentinelles, suivi climatique avec le département de la Drôme…)
- créer des conditions favorables aux projets collectifs (peu cité en tant que tel mais inhérent à la politique PPT et conséquence de l'animation)
- sécuriser l'utilisation du foncier (autres dispositifs existants et mobilisés en lien avec le PPT : intervention SAFER)
- défendre les intérêts du pastoralisme (existence de syndicats)
- favoriser l'intégration des nouveaux installés (autres dispositifs existants liés à l'installation)
- diminuer la prise de risque économique (peu cité en tant que tel mais conséquence de l'aide financière)
- encourager l'innovation.

2.4 Bilan financier

Le tableau suivant reprend la maquette financière initiale, après avenant et le niveau de consommation.

Tableau 3. Maquette financière et consommation de la subvention du PPT Diois.

Actions	**I / F**	**Montant prévu HT**	**Montant réalisé HT**	**Subvention Région prévue**	**Subvention Région après avenant**	**Consommé Région**	**Taux conso**
1.1- Poursuivre la structuration et l'aménagement du domaine pastoral	F	40 000 €	36 556 €	20 000 €	**20 002€**	**20 002€**	100%
2.1 - Equiper et aménager les espaces pastoraux	I	1 000 000 €	882 184 €	200 000 €	**195 944€**	**195 944€**	100%
2.2 - Intervention foncière stratégique	I	25 000 €	11 965 €	6 250 €	**2 741 €**	**2 741 €**	100%

3.1- Valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement	F	14 000 €	- €	5 600 €	- €		-
3.2- Echanger, expérimenter et innover avec les spécificités locales	F	15 000 €	11 971 €	3 000 €	**6 536 €**	**6 536 €**	100%
4.1- Réaliser des expertises et diagnostics pastoraux	F	24 000 €	26 600 €	4 800 €	**10 310 €**	**10 310 €**	100%
4.2- Valoriser et communiquer sur le pastoralisme	F	80 000 €	78 692 €	32 000 €	**35 718 €**	**35 718 €**	100%
5- Animation	F	37 000 €	37 639 €	22 200 €	**22 583 €**	**22 583 €**	100%
TOTAL		**1 235 000 €**	**1 085 607 €**	**293 850 €**	**293 850 €**	**293 850 €**	**100%**

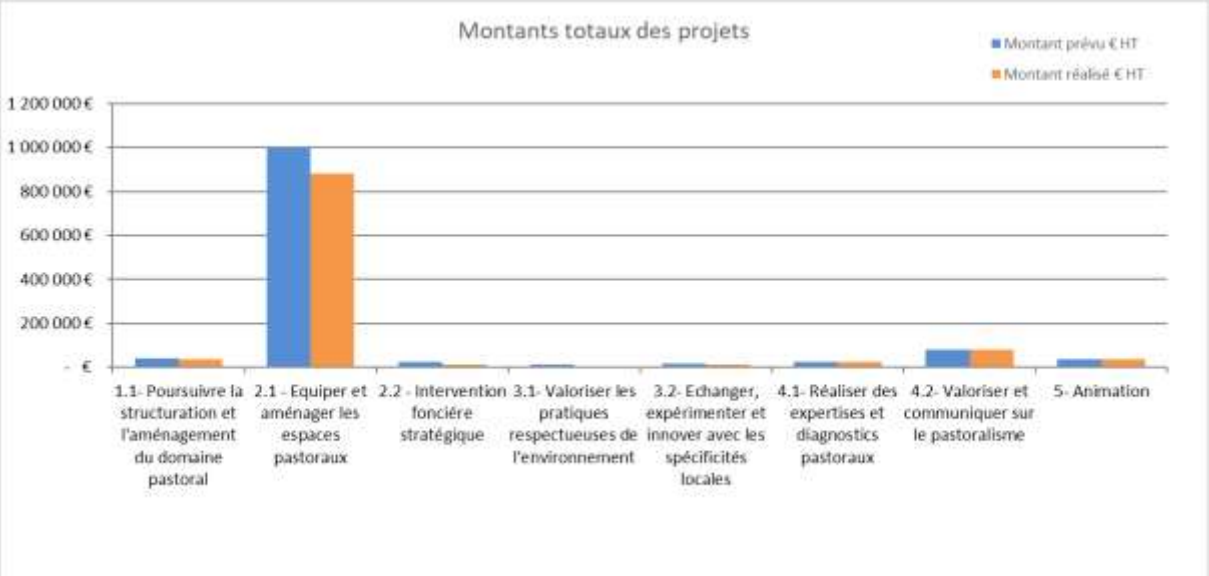


Figure 13. Montants totaux des projets prévus et réalisés dans le cadre du PPT Diois

A noter : le montant total des projets réalisés est inférieur de 12% au prévisionnel, car la hausse du taux d'intervention de la Région (par rapport aux autre financeurs), depuis la candidature, a amené à consommer plus rapidement l'enveloppe régionale. Ainsi, l'enveloppe a été consommée à 100% à un montant total de projets moindre. Cela est particulièrement visible sur les investissements.

Toutefois, **si l'enveloppe régionale n'avait pas été limitante, le montant initialement prévu aurait pu être atteint** – des projets ont été décalés sur le dernier Copil, et d'autres n'ont volontairement pas été incités à accélérer leur montage.

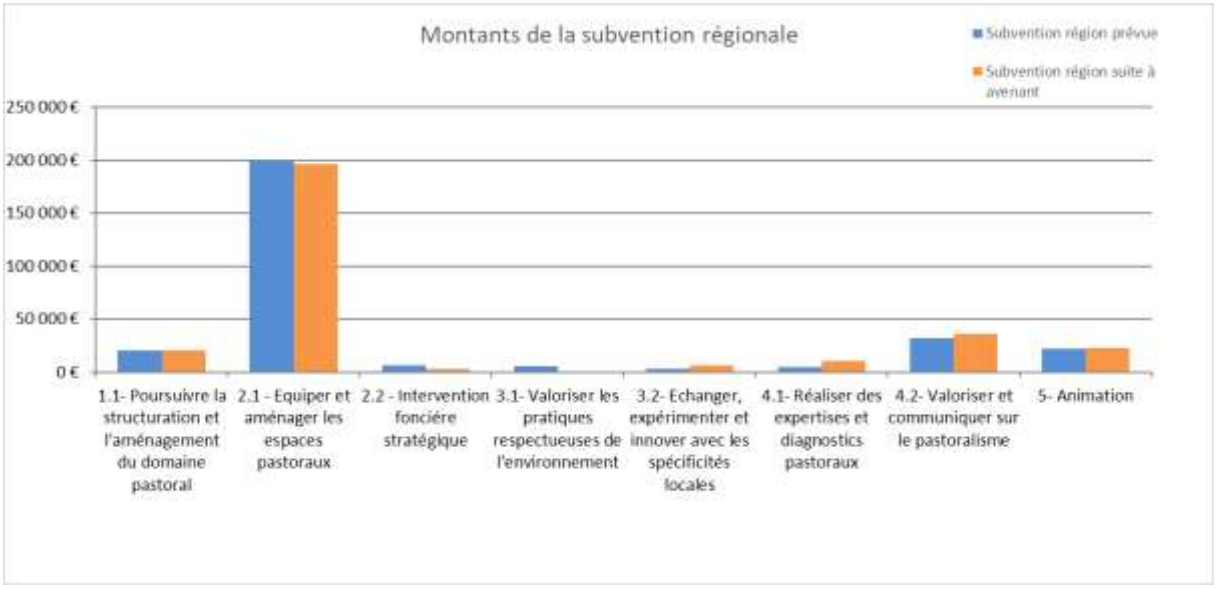


Figure 14. Subvention régionale prévue et consommée dans le cadre du PPT Diois

Le nombre important de dossiers de fonctionnement en fin de PPT a amené le Département à soutenir davantage (par top-up) certains projets d'investissement en fin de PPT ; la subvention régionale a ainsi été réorientée en partie de l'investissement vers le fonctionnement, mais le niveau de subvention global prévu pour l'investissement a bien mobilisé.

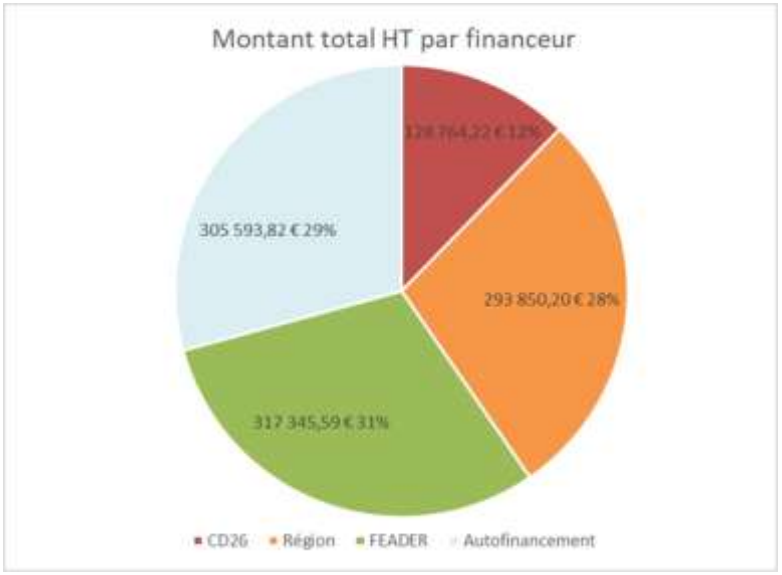


Figure 15. Montant total des projets par financeur

2.5 Bilan technique et qualitatif des réalisations par fiche-action

Axe 1	**Poursuivre la structuration et l'aménagement du domaine pastoral**
Action 1.1	**Structurer et accompagner les formes collectives d'éleveurs pastoraux et structurer le foncier**

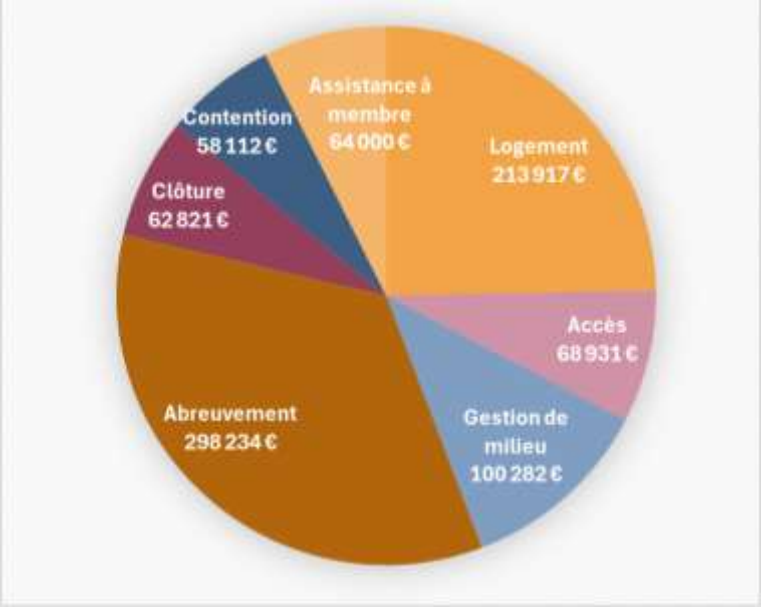
Rappel des objectifs de la fiche-action 2021	**Structuration et animation foncière :** - Sécuriser l'utilisation du foncier pastoral - Sensibiliser aux enjeux fonciers et pastoraux - Permettre de nouvelles installations ou conforter des exploitations pastorales **Structuration collective des éleveurs :** - Renforcer la structuration collective des éleveurs pastoraux - Dynamiser et améliorer le fonctionnement des groupements pastoraux existants - Organiser le pâturage collectif sur des zones d'alpages et de parcours. - Créer de nouveaux groupements ou collectif pastoraux **Mobiliser les éleveurs autours du projet de cabane pastorale mobile :** - Étudier la nécessité et la faisabilité d'une cabane mobile à l'échelle du Diois, voire en mutualisation avec les Baronnies Provençales. - Accompagner les éleveurs dans l'utilisation d'une cabane mobile
Dossiers accompagnés dans le PPT 2021-2026	**Accompagnement par l'ADEM :** - Communes : 15 communes accompagnées - Conventions Pluriannuelles de Pâturage : 35 nouvelles CPP - Associations Foncières Pastorales : 6 AFP accompagnées - Groupements Pastoraux : accompagnement de 11 GP, 1 création - Collectifs Pastoraux : accompagnement de 11 CP puis du "super-collectif", 1 création **Quelques dossiers importants :** - Scission du GP de Jabouit en 2 GP, via la création du GP de Beaupuy - Travail conséquent de structuration foncière à Glandage - Création du "Super-Collectif" Diois *(voir plus haut)* **Cabane pastorale mobile :** - *Acquisition par l'ADEM en 2022 (hors financement PPT)*
Bilan qualitatif	**Conventions pluriannuelles de pâturage** Outil de la loi Pastorale, la CPP est un mode de faire valoir du foncier pastoral, qui peut être utilisé par des Groupements Pastoraux ou des éleveurs individuels. Les parcelles sont mises à disposition pour une utilisation pastorale pour une durée de 5 à 9 ans par le propriétaire, qui peut être une commune, une AFP, des particuliers, etc. L'ADEM accompagne les GP, les éleveurs individuels et les propriétaires dans la mise en place de ces conventions et leur mise à jour. Durant cette campagne, 35 CPP ont été mises à jour ou créées, pour un total de 2 840 ha.

	En forêt privée ou publique, la réalisation des CPP n'est pas facile (objectifs différents entre l'ONF et les éleveurs, ou absence de plans de gestion en forêt privée). **<u>Associations foncières pastorales</u>** Les différentes AFP du Diois sollicitent régulièrement l'ADEM dans leur gestion courante (participation aux AG, réalisation du budget, mise à jour foncière, aménagements…) ou pour des événements plus exceptionnels (recherche d'exploitants, médiation, gestion de crise…) **<u>Groupements pastoraux</u> :** Les 11 GP du Diois ont été accompagnés par l'ADEM pour des problématiques diverses, qu'elles soient d'ordre foncier, technique, salarial, d'entrée ou de sortie de membre, ou encore dans la gestion de situation de crise. Au cours de ce PPT, le GP de Jabouit a été scindé en deux. Le nouveau GP du Beaupuy a donc été accompagné par l'ADEM dans sa création. Cela s'est fait par différentes étapes administratives : déclaration en préfecture, publication au JO, déclaration fiscale et sociale, gestion DPB, numéro SIRET, attribution de l'agrément... Puis un travail de longue haleine a été réalisé entre la SAFER, l'AFP, le GP et l'ADEM pour obtenir l'autorisation d'exploiter du GP de Beaupuy. La nouvelle CPP a ainsi pu être signée. Par ailleurs, un travail a été engagé pour la création d'un nouveau GP sur l'alpage de Vachères. **<u>Collectifs pastoraux :</u>** En 2023, la création du CP de Lus a porté à 11 le nombre de CP dans le Diois. Ils ont ensuite été fusionnés en 1 grand CP de territoire : le CP Diois. L'ADEM a mené cette transition et elle accompagne les CP dans leur gestion courante telle que l'intégration de nouveaux membres. Elle organise des réunions de secteur afin de recueillir les intentions d'aménagements pastoraux et de permettre des temps d'échange technique. **<u>Structuration foncière à Glandage</u> :** L'alpage de Bellemotte a été mis en vente en 2020. Il est pâturé en grande partie par le GP de Jabouit. De nombreux échanges entre la nouvelle propriétaire, la commune de Châtillon, les éleveurs, la SAFER et l'ADEM ont permis d'aboutir à la signature d'une CPP et la garantie du maintien de la vocation pastorale des espaces pendant minimum 20 ans. ***<u>Cabane pastorale mobile (hors financement PPT)</u>*** *L'ADEM a acquis en 2022 une cabane d'urgence mobile, transportable sur route ou en hélicoptère. Elle a vocation à permettre une présence humaine auprès des bêtes en contexte de prédation, en situation d'urgence. Elle a pour l'instant été utilisée par 5 bénéficiaires, dont un GP.*
Indicateurs de réalisation	➢ Nombre de communes et propriétaires mobilisés : 15 ➢ Nombre de CPP signées et nombre d'hectares conventionnés : 35, 2 840 ha ➢ Nombre d'AFP créées : 0 créées, 4 accompagnées ➢ Nombre de GP et de CP constitués : 1 GP et 2 CP créés ➢ Nombre de GP et CP accompagnés : tous (11 CP, 11 GP) ➢ Avancement du projet de cabane pastorale mobile : cabane d'urgence acquise et utilisée à l'échelle départementale

Consommation budgétaire de la fiche-action	➢ 36 556€ réalisé ➢ 20 002€ de subvention Région ➢ 100% de consommation de l'enveloppe
Analyse de l'impact des actions	D'après les entretiens, les actions de structuration ont fortement contribué à : - **renforcer la structuration collective, dynamiser et améliorer le fonctionnement des GP :** l'appui de l'ADEM aux GP existants et nouveaux (1 création) est salué ; toutefois l'implication des éleveurs dans les GP est parfois hétérogène - **organiser le pâturage collectif sur les zones d'alpage et de parcours:** à Ventecul par exemple, l'accompagnement a permis d'avoir assez de bêtes pour l'alpage et d'embaucher un vacher. - **sécuriser l'utilisation du foncier pastoral** via les 35 CCP. Elles ont aussi contribué à : - **créer des conditions favorables aux projets collectifs** : le nouveau GP est fonctionnel mais le CP Diois demande encore à être consolidé et approprié ; de plus, la taille modeste des exploitations du Diois, leur répartition dans l'espace pastoral ne permettent pas toujours de monter des projets qui bénéficient à plusieurs éleveurs. - **permettre de nouvelles installations ou conforter des exploitations,** via l'intégration de nouveaux installés à des collectifs ou GP, et l'appui sur la sécurisation du foncier ; d'autres dispositifs d'accompagnement à l'installation existent et sont nécessaires.A noter qu'avec le nouveau Collectif Diois, les éleveurs n'ont plus à attendre que tous les dossiers du CP soient validés pour être payés, ce qui impacte moins la trésorerie. - **sensibiliser aux enjeux fonciers et pastoraux :** c'est le cas pour les communes et membres d'AFP concernés, mais l'enjeu touche aussi les propriétaires et voisins des éleveurs en zone pastorale de basse altitude. - **reconquérir des espaces pastoraux,** dans le cas des ouvertures en milieu forestier, qui ont été réalisées en lien avec les GP, AFP et communes et ont donné lieu à la mise à jour de plusieurs CPP. - **répondre à l'enjeu de la prédation,** via la cabane mobile d'urgence, mais sans réalisation d'une autre cabane mobile.
Enjeux pour le prochain PPT	L'accompagnement des structures collectives, ainsi que l'élaboration et le suivi des conventions pluriannuelles de pâturage reste une nécessité pour le pastoralisme Diois. En particulier, faciliter l'intégration de tous les éleveurs pastoraux dans le nouveau CP Diois, et l'intégration de nouveaux installés dans le CP ou des GP, poursuivre les efforts pour monter des projets collectifs, sensibiliser les propriétaires fonciers y compris en zone pastorale.

Axe 2	Soutenir une des principales productions économiques du territoire
Action 2.1	Équiper et aménager les espaces pastoraux

Rappel des objectifs de la fiche action 2021	**Mettre en valeur les surfaces pastorales** : - Améliorer le potentiel fourrager - Améliorer l'accessibilité à la ressource - Améliorer la circulation des animaux **Faciliter la co-existence des usages dans les espaces pastoraux :** - Promouvoir des équipements et aménagements adaptés pour améliorer la cohabitation avec les activités de pleine nature et autres usages
Les dossiers accompagnés dans le cadre du PPT 2021-2026	2021 : GP de Jocou 2021 : CP de la Comane (3 dossiers) 2021 : GP de Chironne 2021 : CP du Claps (7 dossiers) 2021 : Commune de Volvent 2021 : Commune de Châtillon 2022 : CP du Coin (5 dossiers) 2022 : CP de Combebelle (4 dossiers) 2022 : Commune de Chamaloc 2022 : Commune de Lus-la-Croix-Haute 2022 : CP de Glandage (2 dossiers) 2022 : CP de Lus (6 dossiers) 2022 : GP des Battants 2022 : GP du Sapey 2022 : CP d'Aucelon à Chalancon 2023 : Commune de Châtillon 2023 : CP de la Comane (3 dossiers) 2023 : GP de Mottaire 2023 : GP du Jocou 2023 : CP de la Roanne (2 dossiers) 2024 : GP de Mottaire 2024 : Commune de Châtillon 2024 : GP de Beaupuy 2024 : GP de Combefère 2024 : GP de Ventecul 2025 : GP du Sapey 2025 : CP du Diois (2 dossiers) 2025 : GP de la Chaucière 2025 : GP des Amayères 2025 : GP des Battants 2025 : CP du Diois (2 dossiers) 2025 : AFP de Val Maravel 2025 : Commune de Saint Julien en Quint 2025 : Commune de Menglon 2026 : GP des Battants 2026 : AFP de Val-Maravel 2026 : Commune de Menglon 2026 : Commune de St Julien en Quint 2026 : CP du Diois (2 dossiers)

	Assistance à maîtrise d'ouvrage : Organisation par l'ADEM d'une réunion technique et financière en amont des COPIL, qui permet une discussion technique sur les dossiers, leur éligibilité et le partage des dossiers de stratégie locale de développement entre les territoires.
Bilan qualitatif	Les travaux d'aménagement pastoral sur le territoire du Diois ont été nombreux pour ce PPT 2021-2026, avec 73 dossiers de travaux déposés, pour un montant total de 882 184 €. ***<u>Répartition par type d'aménagement</u>***  *Figure 16. Montant des projets d'aménagements/équipements par type* Parmi les investissements réalisés, l'abreuvement du troupeau représente 35% des investissements, tandis que le logement en représente 25%. Les autres investissements sont répartis entre la contention, les clôtures, les accès et l'ouverture des milieux. Le pourcentage dédié à l'assistance à membre, réalisée par l'ADEM, est fixé à 8%. **<u>Abreuvement</u>**  Les aménagements permettant l'abreuvement des troupeaux ont été majoritaires durant ce PPT, avec 30 projets déposés. Ces projets sont variés, avec de nombreux petits projets comme l'achat d'abreuvoirs ou de tonnes à eau, et des projets plus conséquents comme le captage de source, l'installation de citernes souples, la mise en place de pompages. Enfin, les projets majeurs concernent des impluviums, avec 2 projets de création d'impluvium (commune de Lus-la-croix-haute, 2022 ; CP Diois, GAEC des 3 vallons, 2025) et 2 projets de réfection ou

d'amélioration d'impluviums existants (CP de la Roanne, 2023 ; GP de Chaucière, 2025). Pour rappel, un projet expérimental de création de citerne souple enterrée sur l'alpage de Jocou avait été déposé en fin de PPT précédent, en 2020. Ce projet portait initialement sur une réserve de 15m3. Il a fait l'objet d'un avenant en 2021 pour pouvoir contenir 40m3 d'eau, le financement complémentaire est donc intégré à ce PPT. Certains projets n'ont pas pu être réalisés faute de trésorerie ou autofinancement suffisant ; certains éléments (dispositifs anti-évapotranspiration) ont été reportés en raison de financements réduits en 2025.

D'après les entretiens, les équipements de stockage de l'eau ont fortement contribué à **sécuriser l'accès à l'eau dans un contexte de changement climatique** et à **améliorer la circulation des animaux/mieux valoriser la ressource fourragère**. Ainsi, aux Battants, la citerne est utilisée tous les jours, mais le débit est tout juste suffisant à ce jour. Sur Ventecul, le captage évite de monter la tonne à eau. Sur Valdrôme, la citerne est vue comme un gain de temps et une sécurité. Sur l'alpage de Jocou, des jours de pâturage ont été gagnés au sommet grâce au système de stockage de l'eau ; la ressource fourragère est ainsi mieux consommée et la situation sanitaire meilleure. A Mottaire, le réservoir permettra de garder les bovins en partie haute de l'alpage. Sur Glandage, l'impluvium permet l'utilisation d'une prairie où une tonne à eau serait difficile à monter. La citerne souple sur l'alpage de Vachères permettra de monter 25 bovins pendant l'été, là où la source s'arrêtait en juillet. Par ailleurs, plusieurs des tonnes à eau acquises permettent l'utilisation de parcelles sans accès à l'eau. De plus, sur l'alpage du Fleyrard, l'impluvium permet aux brebis de ne plus boire dans le lac. Ainsi, l'équipement permet d'é**viter le ravinement et préserver la qualité de l'eau du lac.**

<u>Logement</u>





Les projets concernant le logement permettent d'améliorer les conditions de vie et de travail des bergers et bergères, notamment pour garder le troupeau face à la prédation, et par extension de faciliter leur recrutement par les éleveurs et de les fidéliser. 2 projets de création de cabane ont été déposés durant cette campagne, représentant un investissement de 200 000€ : la cabane de Sagnerousse, sur la commune de Châtillon en Diois, et la cabane de St Julien Quint, qui a brûlé fin 2025**.** Les autres projets sont des améliorations de cabanes existantes, portés par

la mairie de Chamaloc (2022), le CP d'Aucelon à Chalancon (2022), la mairie de Châtillon (2023) et le GP du Beaupuy (2024).

Accès

Les travaux de réfection ou de création de piste permettent de faciliter l'accès aux pâturages, que ce soit pour les éleveurs, les bergers ou les bêtes, mais aussi pour faciliter le passage d'engins lors de travaux importants. 6 projets ont porté sur les accès lors de ce PPT. Ils se situent sur les communes de Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Menglon et Glandage pour desservir les alpages de Mottaire, Jocou, Sagnerousse et le Fleyrard.

Clôtures



20 projets d'investissement dans des clôtures fixes ou mobiles ont été déposés lors de ce PPT. Notons que d'autres aides existent pour ce type d'investissement, et notamment celles liées aux mesures de protection contre la prédation, qui prennent en charge les clôtures à 80%. Les éleveurs peuvent donc avoir tendance à privilégier un investissement hors PPT. Le rôle des clôtures dans la contribution à **améliorer la circulation des animaux et à mieux valoriser la ressource fourragère** a été cité dans les entretiens, en permettant par exemple la création de parcs pour une gestion plus fine du pâturage (Sapey).



Contention

11 projets portaient sur des cages ou barrières de contention. Les parcs de contention peuvent être fixes ou mobiles. Ce matériel contribue fortement à **améliorer le travail des éleveurs et bergers.**

Gestion des milieux



14 projets de réouverture des milieux ont été déposés. Ils représentent des travaux de broyage, de débroussaillage ou de bûcheronnage qui permettent aux éleveurs de ne pas perdre en surface de pâturage, en luttant contre la dynamique ligneuse dans les parcelles pâturées. Ces travaux sont plutôt onéreux, et représentent donc un poste de dépense important pour le PPT. Dans certains cas, des coupes ont été réalisées par l'ONF ou des propriétaires privés, en amont des travaux de broyage. En revanche, le PPT n'est pas mobilisé pour les travaux d'entretien courant.

Les entretiens ont permis de relever que les travaux de débroussaillement et de broyage (genévriers, buis, genêts, pins, aubépine…) contribuent fortement à **lutter contre l'enfrichement et le boisement,** à améliorer le potentiel fourrager voire à augmenter les surfaces pastorales en cas de coupe de bois. Ils nécessitent une pression de pâturage suffisante en aval.

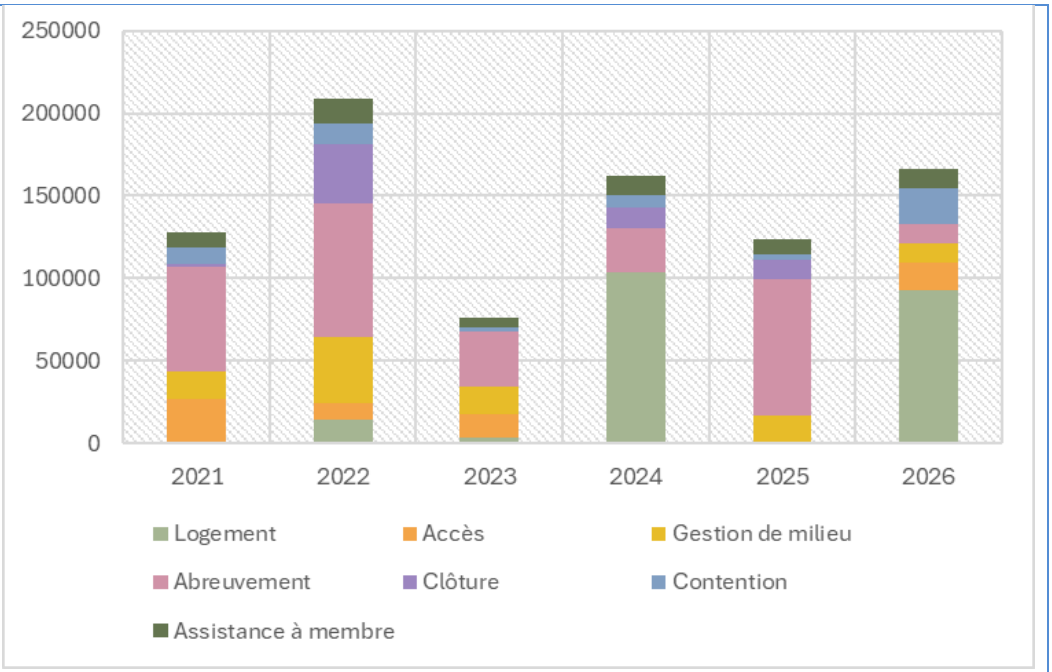


Figure 17. Montant des projets d'aménagements/équipements par année et par type

Répartition par porteurs de projet :

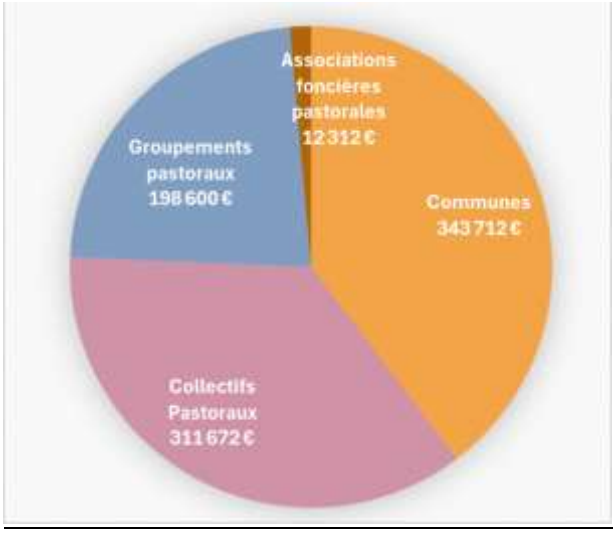


Figure 18. Montant des projets d'aménagements/équipements par maître d'ouvrage

26 maîtres d'ouvrage ont déposé des projets durant ce PPT, dont 6 communes (Chamaloc, Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, St Julien en Quint, Menglon et Volvent), 1 AFP, 10 Groupements pastoraux et 9 CP, dont le super CP du Diois, qui est désormais le seul CP dans le périmètre du PPT du Diois.

Evolution PPT1, PPT2, PPT3

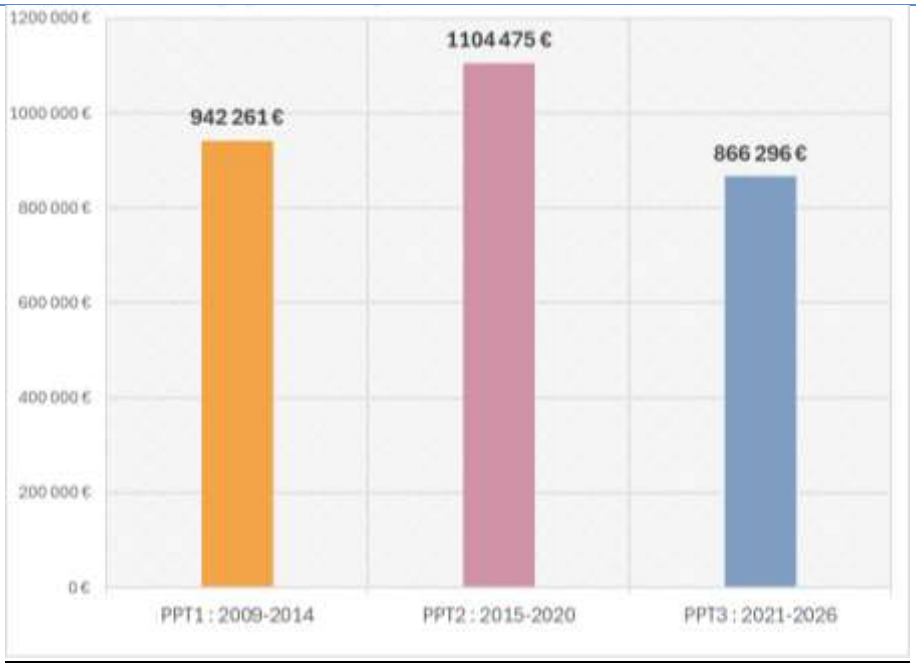


Figure 19. Evolution du montant des projets d'aménagements/équipements au cours des PPT

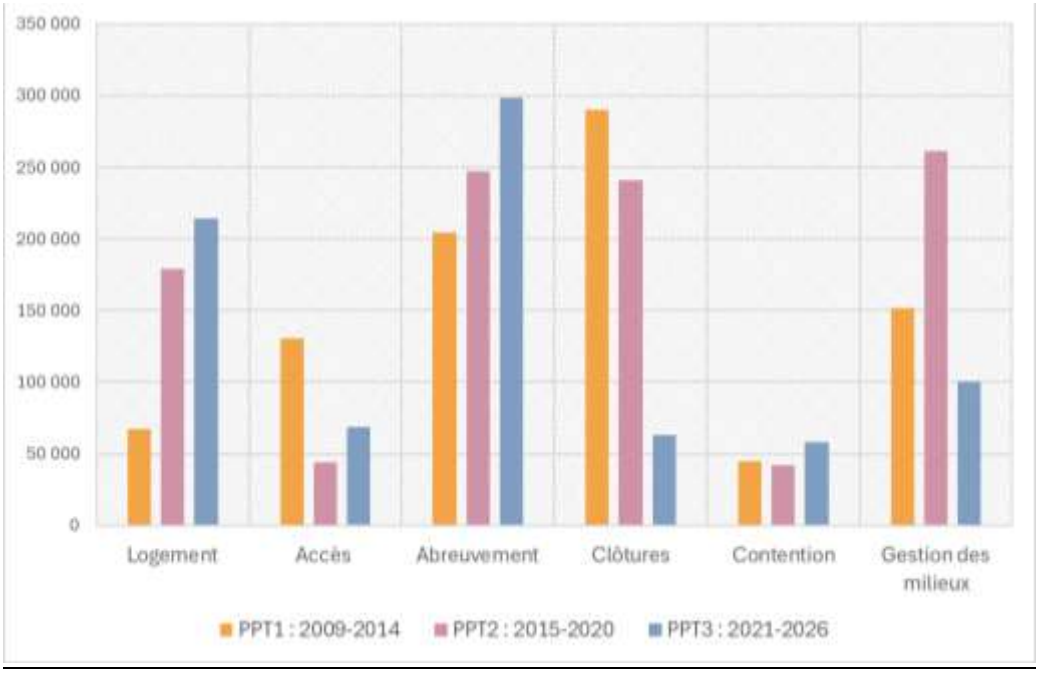


Figure 20. Evolution du montant des projets d'aménagements/équipements par type au cours des PPT

Le montant total des investissements dans les aménagements pastoraux a été moins important dans ce PPT que lors du précédent, où il s'élevait à 1 146 000€ dont 876 607 € prévus en début de PPT et 269 393 € d'avenant. Cela est dû au changement de taux d'intervention de la Région au cours du PPT, qui ont généré une consommation plus rapide de l'enveloppe régionale.

Parmi les dépenses qui ont diminué, on citera les clôtures, pour lesquelles l'investissement a été divisé par 3. La dynamique observée entre les deux premiers PPT se confirme donc : la plupart

	des groupements et collectifs se sont équipés entre 2009 et 2020, les besoins en clôtures ont donc de facto diminué entre 2021 et 2025. De plus, la plupart des clôtures ovines peuvent bénéficier d'un financement par la mesure loup. Les travaux de gestion des milieux ont eux aussi drastiquement diminué. Cela est dû, non pas à des besoins en baisse, mais à une limitation volontaire de ce type de dossier pour respecter l'enveloppe totale du PPT. En revanche, les investissements dans l'abreuvement du troupeau continuent d'augmenter, en corrélation avec l'accélération du changement climatique. Les investissements pour la contention sont plutôt stables, tandis que les investissements dans les logements sont importants, avec la création de deux cabanes pastorales.
Indicateurs de réalisation	➢ Montant des dossiers validés par année et par maître d'ouvrage : voir ci-dessus ➢ Types de travaux réalisés : voir ci-dessus ➢ Nombre de structures concernées (GP, CP, éleveurs, communes…) : 10 GP, 9 CP, 4 communes
Consommation budgétaire de la fiche-action	➢ 882 184€ réalisé (pour 866 296 € déposés) ➢ 195 944€ de subvention Région ➢ 98% de consommation de l'enveloppe initiale (*NB : top-up Département en fin de PPT*), 100% de consommation de l'enveloppe après avenant
Analyse de l'impact des actions	voir dans « bilan qualitatif »
Enjeux pour le prochain PPT	Dans le contexte de changement climatique, la disponibilité en eau est de plus en plus aléatoire, il apparaît donc nécessaire de continuer d'équiper les espaces pastoraux de manière pérenne pour l'**abreuvement des troupeaux**, et d'entretenir voire renouveler du matériel. De plus, des premières expérimentations menées par l'ADEM en lien avec les autres services pastoraux mettent en évidence l'importance de prendre en compte l'évaporation dans les aménagements, ainsi que le critère de qualité de l'eau, cela d'autant plus dans le contexte de réchauffement global. La question du partage de la ressource et de la consommation sur le réseau Eau potable se pose de plus en plus. Par ailleurs, l'enjeu de **reconquête de certaines surfaces et de lutte contre l'enfrichement et le boisement** demeure fort sur le Diois, avec le besoin de maintenir une pression de pâturage suffisante et un suivi après les projets d'ouverture et broyage. Remobiliser des surfaces **boisées** serait utile en période de sécheresse, et implique de mieux se comprendre et collaborer avec l'ONF (échelon supra) et les propriétaires privés quand c'est possible. Certains **accès et cabanes** restent à réaliser (notamment sur des alpages individuels) ou améliorer pour répondre à la réglementation et aux attentes des bergers, qui évoluent.

Axe 2	Conserver de l'activité économique et soutenir une des principales productions du territoire
Action 2.2	Intervention foncière stratégique

Rappel des objectifs de la fiche action 2021	- **Maintenir l'activité pastorale** - **Sauvegarder du foncier à vocation pastoral** - **Appuyer les collectivités territoriales dans leur politique d'acquisition de zones pastorales**
Les dossiers accompagnés dans le cadre du PPT 2021-2026	- 2023 : Achat de parcelles par la commune de Glandage pour consolider l'alpage de Jocou : 3 558,84 € - 2025 : Achat d'une parcelle sur l'alpage du Fleyrard à Lus la Croix Haute : 7500€
Bilan qualitatif	L'achat de 1ha58 à un propriétaire privé par la commune de Glandage participe à sécuriser le foncier sur l'alpage de Jocou. En effet, la parcelle est située à l'entrée du pâturage et contient une partie de la piste d'accès au pâturage ainsi qu'un bâti ancien : la voûte, utilisée par intermittence par le GP.   La commune de Lus s'est portée acquéreur pour une parcelle de 12ha46a au cœur du périmètre de l'AFP du Fleyrard, afin de sécuriser l'alpage éponyme. Cette action a été assez peu mobilisée ; pour les communes, l'acquisition foncière n'est pas toujours évidente à mettre en œuvre (besoin de le prévoir au budget, nécessité d'une veille foncière…). Le soutien via le PPT est à combiner avec d'autres démarches (veille foncière, préemption…). A noter qu'une intermédiation foncière à l'amiable a été réalisée avec l'acquéreur de l'alpage de Bellemotte, par la SAFER, l'ADEM, et le GP, et a abouti à la signature d'une CPP (voir action 1.1).
Indicateurs de réalisation	➢ Nombre de projets de sécurisation du foncier animés/élaborés : 3 ➢ Nombre d'hectares de terres pastorales achetées par les porteurs : 14ha04a ➢ Description des projets pastoraux développés (confortement/installation) : voir ci-dessus
Consommation budgétaire de la fiche-action	➢ 11 965€ réalisé ➢ 2741€ de subvention Région ➢ 44% de consommation de l'enveloppe initiale, 100% de consommation de l'enveloppe après avenant
Analyse de l'impact des actions	Les élus de la commune de Glandage et les éleveurs du GP de Jocou estiment que cette acquisition contribue à **sécuriser l'utilisation de l'estive**, même si le maintien de l'activité n'était pas directement menacé. Sur Bellemotte en revanche, l'intervention a réellement permis de **sauvegarder la vocation pastorale du foncier.**

	Pour les élus de Lus la Croix Haute, acquérir le foncier pastoral est un moyen efficace de **maîtriser l'usage** et de porter les aménagements nécessaires et structurants.
Enjeux pour le prochain PPT	Maintenir la possibilité d'intervenir dans ce domaine pour les communes, pour des parcelles stratégiques.

Axe 3	S'adapter et innover en s'appuyant sur les pratiques
Action 3.1	Valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement

Rappel des objectifs de la fiche action 2021	- **Suivre et capitaliser les pratiques pastorales respectueuses de l'environnement** - **Valorisation et diffusion des bonnes pratiques**
Les dossiers accompagnés dans le cadre du PPT 2021-2026	Aucune action de cette fiche-action n'a été menée dans le cadre du PPT. D'autres dispositifs ont permis de mener des actions de valorisation des pratiques respectueuses de l'environnement (voir ci-dessous).
Bilan qualitatif	Le **Projet Agro Environnemental et Climatique** permet de soutenir financièrement le maintien ou l'amélioration des pratiques pastorales, reconnues bénéfiques à la préservation de milieux remarquables tels que les pelouses et crêtes, des milieux humides, à la protection de certaines espèces, au maintien de milieux ouverts et à la lutte contre les incendies. Les éleveurs engagés mettent en œuvre un plan de gestion réalisé suite à un diagnostic, et un suivi est réalisé. Le partenariat entre la Chambre d'agriculture, l'ADEM, le PNR du Vercors, la LPO et la CCD permet d'échanger et de valoriser les bonnes pratiques. 35 structures se sont engagées en 2023 ou 2024 (8 Groupements pastoraux et 27 exploitations), sur une ou plusieurs mesures. 15 d'entre elles se trouvent en zone Natura 2000 (la moitié sur Lus la Croix Haute), 4 en zone "plan national d'actions papillons", 1 en zone Arrêté de protection du Biotope. La surface engagée en MAEC s'élève à 3033,17 ha dans le Diois. Un des enjeux environnementaux mis en évidence dans le PAEC Diois via la mesure AR_DIO2_PRA3,engagée sur les surfaces pastorales collectives, est la préservation des nichées de Tétras-Lyre, espèce en régression sur le territoire. Ce galliforme de montagne est inféodé aux milieux en mosaïque, avec des clairières et lisières de forêts. Ainsi, des engagements en faveur du Tétras Lyre et de la Perdrix Bartavelle ont été pris par 4 Groupements Pastoraux et un GAEC, pour une surface totale de 183 ha. Ces engagements se traduisent souvent par un retard de pâturage à début août, pour éviter le piétinement des jeunes et des nichées par les troupeaux. Les **tournées de début et fin d'estive,** réalisées dans le cadre des programmes alpin Alpage sentinelles et le programme départemental de suivi des estives face au changement climatique permettent de suivre finement les pratiques et de diffuser des enseignements.
Indicateurs de réalisation	➢ Nombre d'alpages suivis et bilans : 0 ➢ Échanges entre partenaires et suites données : 0
Consommation budgétaire de la fiche-action	➢ 0€ réalisé ➢ 0€ de subvention Région ➢ 0% de consommation de l'enveloppe initiale
Analyse de l'impact des actions	Néant
Enjeux pour le prochain PPT	

Axe 3	**S'adapter et innover en s'appuyant sur les pratiques**
Action 3.2	**Échanger, expérimenter et innover avec les spécificités locales**

Rappel des objectifs de la fiche action 2021	- **Renforcer le rôle collectif des GP et CP** - **Favoriser les échanges entre éleveurs, entre GP, et le partage d'expériences** - **Favoriser l'intégration et la formation de nouveaux installés** - **Créer les conditions favorables aux projets collectifs** - **Accompagner l'élevage pastoral dans des expérimentations permettant son adaptation** - **Proposer des outils d'aide à la décision pour adapter les élevages aux évolutions et contraintes locales.** - **Diminuer la prise de risque économique individuelle des éleveurs.** - **Repérer des signaux faibles et encourager l'innovation**
Les dossiers accompagnés dans le cadre du PPT 2021-2026	Plusieurs projets d'expérimentation ont été portés : - 2023 : Sylvo-pastoralisme 2023-2026 Travaux d'aménagement (PPT 3, Axe 2, Action 2.1) à caractère expérimental : - 2021 : Collecte d'eau de fonte nivale au Jocou - 2023 : Impluvium intégré sur l'alpage du Fleyrard Autres réalisations à caractère expérimental, hors financement PPT : - 2022 : Acquisition d'un abri pastoral temporaire par l'ADEM Ces projets ont donné lieu à des valorisations et échanges (journées de l'ADEM, réunions de secteur du collectif Diois). En revanche, l'enveloppe PPT n'a pas été mobilisée pour organiser ces temps d'échange entre éleveurs à proprement parler, groupes qui existent dans d'autres cadres…
Bilan qualitatif	**- Sylvo-pastoralisme** : La dynamique d'enforestation, via la colonisation des pins sylvestres et pins noirs, est importante dans les surfaces pastorales du Diois. Cela induit un risque de prédation plus important sur les troupeaux, et donc un délaissement progressif des surfaces concernées. Devant ce constat, un dossier a été déposé par l'ADEM en 2023 afin d'accompagner des projets de reconquête sylvo-pastorale dans le territoire jusque fin 2026. Deux projets sont menés conjointement, l'un au col de Menée (alpage de Sagnerousse) et l'autre au col de Grimone (alpage de Ventecul).  Travaux d'aménagement (Axe 2, Action 2.1) à caractère expérimental :

	- Collecter l'eau de fonte nivale au Jocou : Le GP de Jocou et l'ADEM cherchaient depuis plusieurs années un moyen d'équiper le haut de l'alpage d'un point d'abreuvement, en l'absence de source et dans un relief accidenté. Un projet expérimental a émergé pour être déposé en 2020 et 2021 : collecter de l'eau de fonte d'une congère se formant chaque année à la cime du Jocou. Les travaux réalisés en 2021 ont consisté à imperméabiliser et équiper de tuyaux le couloir retenant la congère, avant de le recouvrir de terre et de végétation. Les tuyaux permettent de diriger l'eau en aval, dans un bassin de stockage de 40m3. Ce bassin a été creusé, imperméabilisé et rempli de boules perméables solides (boulbac©), puis recouvert d'un bidim, de terre et d'herbe pour une intégration paysagère optimale : l'ouvrage est presque invisible. Ce système innovant permet d'éviter l'évaporation de l'eau et de protéger l'aménagement des dégradations dues aux UV ou aux conditions climatiques.  **- Impluvium aux berges naturelles en site classé :** L'alpage du Fleyrard est situé en zone Natura 2000 et dans le site classé du vallon de la Jarjatte. Un besoin d'aménagement d'un point d'abreuvement avait été identifié lors du dernier diagnostic pastoral. C'est pourquoi la commune de Lus-la-Croix-Haute a porté un projet d'installation d'un impluvium de 350 m². Afin de ne pas altérer la naturalité du site classé, les partenaires ont opté pour une forme ovoïde et des berges végétalisées. Aujourd'hui, l'intégration paysagère est optimale et l'impluvium ressemble à un lac naturel. 
Indicateurs de réalisation	➢ Nombre de groupes organisés : 0 ➢ Nombre de participants aux groupes : 0 ➢ Nombre de sujets traités : 2 ➢ Nombre d'expérimentations mises en œuvre : 4 ➢ Nombre de partenaires impliqués : 10 ➢ Nombre de supports réalisés : 0
Consommation budgétaire de la fiche-action	➢ 11 971€ réalisé ➢ 6 536€ de subvention Région ➢ 218% de consommation de l'enveloppe initiale, 100% de consommation de l'enveloppe après avenant
Analyse des impacts des actions	D'après les entretiens, les expérimentations ont contribué à : - **reconquérir des surfaces pastorales**, via les coupes de bois - **accompagner l'adaptation du pastoralisme,** - **sécuriser l'accès à l'eau dans un contexte de changement climatique.**

	Elles n'ont pas contribué directement à mettre en place des groupes d'échange ou à faire naître des projets collectifs.
Enjeux pour le prochain PPT	D'autres sujets d'expérimentations ont émergé pour aider l'adaptation du pastoralisme à l'avenir : modes de protection contre la prédation, lutte contre les dynamiques de certains végétaux ligneux, lutte contre l'assèchement des prairies permanentes et la baisse de potentiel fourrager de certains alpages, évolution des périodes et pratiques de pâturage (printemps, automne…) De plus, il apparaît utile de renforcer la collaboration avec les organismes forestiers, dans le cadre d'échanges, de formations et de travaux sur les conventions pluriannuelles de pâturage.

Axe 4	Réaffirmer l'imbrication du pastoralisme et du territoire
Action 4.1	Réaliser des expertises et diagnostics pastoraux

Rappel des objectifs de la fiche action 2021

- **Améliorer la connaissance des unités pastorales afin de formuler des propositions préalables à une prise de décision (programme de travaux, gestion pastorale…)**
- **Réaliser des expertises intégrant les différentes dimensions (environnement, paysage, risques naturels, gestion multi-usages…) pour orienter les choix de gestion pastorale**
- **Favoriser la concertation entre les différents acteurs : temps d'échanges et de discussion entre les partenaires concernés (propriétaires, éleveurs, autres utilisateurs, naturalistes…) par le secteur étudié**
- **Proposer des outils de suivi des pratiques de gestion pastorale et leurs impacts**
- **Défendre les intérêts du pastoralisme, trouver des solutions de cohabitation avec d'autres activités et favoriser une bonne communication entre les usagers.**
- **Apporter une analyse plus fine sur certains sujets à approfondir**

Les dossiers accompagnés dans le cadre du PPT 2021-2026

Année	Diagnostic (DP) / expertise (EP)	Maître d'ouvrage	Montant HT
2021	Alpage de Ventecul (EP)	GP Ventecul	3 000 €
2021	Volvent (DP)	Commune de Volvent	8 000 €
2022	Aucelon (DP)	Commune d'Aucelon	4 500 €
2022	Montagne de Bellemotte (EP)	SAFER	4 500 €
2026	Montagne de l'Aup (DP)	AFP de Valdrôme	6 000 €

Bilan qualitatif

Les diagnostics pastoraux permettent de comprendre les enjeux et les envies des éleveurs et des élus sur un alpage ou des zones pastorales. Ils permettent de faire l'état des lieux de la ressource pastorale, de la ressource en eau, des équipements, du foncier ou encore des conflits potentiels de multi usage, et de proposer des pistes d'action.

En 2021, la commune de Volvent a souhaité réaliser un diagnostic pastoral sur l'ensemble de son territoire afin d'en structurer l'utilisation pastorale. Ce diagnostic a mis en évidence le potentiel important de l'alpage, mais également la situation foncière conflictuelle, la forte dynamique de fermeture et un manque d'équipements de captation et stockage d'eau.
La même année, le GP de Ventecul a sollicité l'ADEM pour réaliser une expertise pastorale sur son alpage. En effet, suite à plusieurs changements concernant le climat, l'eau ou encore les membres du GP, le GP a souhaité mettre à jour le dernier diagnostic pastoral de l'alpage, qui datait de 2013. L'expertise a démontré la fragilité des pelouses de Ventecul dans le contexte du changement climatique avec une forte sensibilité aux canicules et sécheresses. Des travaux de gestion de la dynamique ligneuse et d'ajout d'un point d'eau pour l'abreuvement ont été préconisés.

En 2022, suite à la vente de la montagne de Bellemotte (commune de Châtillon-en-Diois) à une propriétaire privée, la SAFER s'est engagée pour préserver à long terme la vocation pastorale du lieu. C'est dans ce cadre qu'elle a demandé une expertise pastorale pour

	expliciter la place de Bellemotte dans la dynamique pastorale du secteur et en proposer une utilisation cohérente. Une expertise foncière et pastorale a été menée sur l'ensemble des surfaces pastorales de la commune d'Aucelon, et donc auprès des 10 exploitations de la commune. Elle a permis de mettre à jour la cartographie des surfaces pastorales et d'identifier les besoins et projets des éleveurs et propriétaires fonciers. Enfin, l'AFP de Valdrôme a déposé un dossier pour réaliser une expertise pastorale, afin de raisonner de manière globale les futurs aménagements de l'estive.
Indicateurs de réalisation	➢ Nombre de diagnostics et expertises réalisés : 5 ➢ Nombre de partenaires mobilisés : 21 ➢ Thématiques traitées dans chaque étude : cf ci-dessus
Consommation budgétaire de la fiche-action	➢ 26 600€ réalisé ➢ 10 310€ de subvention Région ➢ 215% de consommation de l'enveloppe initiale, 100% de consommation de l'enveloppe après avenant
Analyse de l'impact des actions	D'après les entretiens, les diagnostics et expertises ont partiellement contribué à : - **Améliorer la connaissance des unités pastorales et orienter les choix de gestion pastorale** : sur Aucelon, Ventecul, ainsi que sur Volvent où l'analyse du potentiel fourrager a abouti à définir des critères et à mettre en location des surfaces à un second éleveur. - **Prévoir les équipements nécessaires** sur Ventecul et Volvent - **Favoriser la concertation**.
Enjeux pour le prochain PPT	Les diagnostics et expertises sont des outils de base pour une réflexion pastorale sur un périmètre défini, mobilisant des compétences techniques et des phases d'animation.

Axe 4	**Réaffirmer l'imbrication du pastoralisme et du territoire**
Action 4.2	**Valoriser et communiquer sur le pastoralisme**

Rappel des objectifs de la fiche action 2021	- **Sensibiliser le grand public aux divers intérêts de la pratique du pastoralisme et valoriser ses liens avec la préservation des milieux naturels et de la biodiversité** - **Informer sur les comportements à adopter afin de respecter le travail des éleveurs et des bergers et les équipements pastoraux** - **Communiquer clairement sur les bons comportements à adopter face aux troupeaux et aux chiens de protection** - **Développer la connaissance mutuelle des acteurs pour un développement conjoint des activités favorables à tous** - **Toucher un large panel de personnes : grand public, touristes, pratiquants des activités de pleine nature, professionnels du tourisme, enfants**
Les dossiers accompagnés dans le cadre du PPT 2021-2026	- Fête de la transhumance 2023 - Fête de la transhumance 2024 (financement partagé avec le PPT Royans-Vercors) - Fête de la transhumance 2025 - Un berger dans mon école - année 2025-2026 - Multi-usage des espaces pastoraux - 2026 Hors financement PPT : - Rencontres de l'Association Française du Pastoralisme en 2023 - Rencontres annuelles de l'ADEM dans le Diois : 2022, 2023, 2024 et 2025 D'autres actions étaient possibles mais n'ont pas été réalisées dans le cadre du PPT: - valorisation des produits issus du pastoralisme sur les marchés - faire venir les touristes à la ferme (autres dispositifs existants, comme Bienvenue à la Ferme et De ferme en ferme) - créer des outils de valorisation des pratiques pastorales et de sensibilisation aux bons comportements (outils réalisés hors PPT comme Pasto kezako) - concevoir des panneaux d'information dans les espaces pastoraux.
Bilan qualitatif	Les trois fêtes de la transhumance de 2023, 2024 et 2025 ont été organisées sur les communes de Châtillon-en-Diois et St Agnan en Vercors. Elles ont accueilli plus de 5000 personnes par édition, réunissant éleveurs, habitants et visiteurs pour des animations variées : ateliers, démonstrations, stands, conférences, expositions, passage du troupeau…    Le projet "Un berger dans mon école" est porté par le PNRV. Il se déroule sur l'année scolaire 2025-206 et concerne 2 classes sur le Diois (Saint Julien en Quint et

	Châtillon-en-Diois). Il propose à chaque classe un cycle avec plusieurs sessions thématiques. Suite aux échanges en Copil PPT, le PNRV a travaillé avec la FDO et l'ADEM pour construire les messages sur le pastoralisme local et faire le lien aux éleveurs. Le projet Multi-usage des espaces pastoraux est construit en partenariat entre la CCD, l'ADEM, le PNRV, l'OT, la DDT ; il prévu pour la saison 2026 et inclut : - Session de formation des personnels de l'OT , hébergeurs et AMM/sport nature *hors inspiration Vercors (complémentarité action PRNV)* - Session de formation des nouveaux élus des communes pastorales - Réunions de début (et fin) de saison à l'initiative de communes, pour préparer la saison (inter-connaissance, partage des problématiques, informations sur les quartiers de pâturage etc) ; avec les éleveurs/bergers, l'office du tourisme - Médiation locale à l'échelle de 4 communes, en cas de tension/pour prévenir des conflits - Gestion d'incidents : prise de contact avec l'éleveur et la personne concernée, information, accompagnement
Indicateurs de réalisation	➢ Nombre de personnes touchées : > 5000 par édition ➢ Retombées sur le territoire : difficiles à mesurer ➢ Construction collective de l'action : oui (voir partenariats)
Consommation budgétaire de la fiche-action	➢ 78 692€ réalisé ➢ 35 717€ de subvention Région ➢ 112% de consommation de l'enveloppe, 100% de consommation de l'enveloppe après avenant
Analyse des impacts des actions	D'après les entretiens, les actions réalisées ont fortement contribué à : - **sensibiliser le grand public aux intérêts du pastoralisme et ses liens avec la préservation des milieux naturels et de la biodiversité** : la fête de la transhumance touche de nombreuses personnes, locaux et touristes, et aborde différents sujets avec une thématique annuelle. - toucher un large panel de personnes. Elles ont contribué partiellement à : - **informer sur les bons comportements à adopter afin de respecter le travail des éleveurs et des bergers et les équipements pastoraux :** la fête peut aborder ces sujets mais ce n'est pas le point central ; en revanche la journée de rencontre avec des éleveurs à l'alpage de la Moutière permet ce type d'échanges. - développer la connaissance mutuelle des acteurs. Le projet multi-usage devrait contribuer, en complément d'actions déjà menées hors PPT par l'ADEM, le PNRV, la DDT… à **communiquer sur les bons comportements face aux troupeaux et aux chiens de protection.**
Enjeux pour le prochain PPT	Les entretiens mettent en avant le besoin de sensibilisation et de dialogue avec les habitants, touristes, propriétaires…, via de nouvelles approches ou sur des sujets précis : sensibilisation/information sur le terrain en cas de présence de chiens de protection (notamment alpages fréquentés), médiation à l'échelle de communes en cas de tensions entre éleveurs et habitants, sensibilisation des propriétaires (notamment non issus du territoire ou milieu agricole) sur la question des baux…

Axe 5	Mise en œuvre du PPT
Action 5.1	Animer le PPT, coordonner la démarche et évaluer le programme

Rappel des objectifs de la fiche action 2021	- **Animer le Plan Pastoral Territorial, en cohérence avec les autres programmes portés par la Communauté des Communes du Diois (PAEC, LEADER…) et les autres dispositifs existants** - **Informer sur les actions menées dans le cadre du PPT.** - **Suivre les actions et évaluer le programme**
Les dossiers accompagnés dans le cadre du PPT 2021-2026	- Animation 2024-2026 - Bilan du PPT
Bilan qualitatif	L'animation 2021-2026 inclut : - la coordination du programme : le suivi des actions et projets, le lien aux partenaires institutionnels et techniques (ADEM sur les investissements et projets portés par l'ADEM, aux autres porteurs de projets), suivi budgétaire, réalisation d'un rapport annuel, rédaction d'un avenant, évaluation du programme (voir méthode décrite plus haut). - l'animation de 12 commissions agricoles/Copils PPT : préparation, animation et compte-rendu, présentation des dossiers, animation des échanges et des orientations, participation au comité technique départemental. - la communication/information des acteurs du territoire et des bénéficiaires potentiels : via le site internet de la CCD, les commissions agriculture, les rapports d'activité, les réunions organisées par l'ADEM. Le bilan du PPT s'est déroulé fin 2025 (voir méthode plus haut) et a abouti au présent rapport.
Indicateurs de réalisation	➢ Nombre de comités de pilotage organisés: 12 ➢ Nombre de réunions de sensibilisation et d'information : via AMO ➢ Nombre de dossiers financés dans le cadre du PPT : 62 ➢ Dynamique créée autour du programme : voir ci-dessous
Consommation budgétaire de la fiche-action	➢ 37 639€ réalisé ➢ 22 583€ de subvention Région ➢ 102% de consommation de l'enveloppe, 100% de consommation de l'enveloppe après avenant
Analyse de l'impact des actions	D'après les entretiens, l'animation a contribué à : - **faire connaître le PPT et le mobiliser** : les éleveurs enquêtés ont une connaissance variable de la politique pastorale régionale et locale, celle des communes est meilleure ; tous ont une bonne connaissance des actions soutenues et des partenaires, et une connaissance moyenne des financements. Le nombre de dossiers et la consommation budgétaire totale (voire insuffisante en fin de PPT) témoignent de la mobilisation du PPT. La création du Collectif Diois facilite pour certains la gestion administrative et financière des dossiers, donc la mobilisation du PPT, mais est perçue par d'autres comme un organe encore éloigné, opaque et moins adapté aux échanges. L'organisation fin 2025 de réunions de secteur devrait répondre à ces préoccupations. Les éleveurs restent attentifs à l'intégration de nouvelles et petites fermes au sein du collectif.

	- **développer la connaissance mutuelle des acteurs :** les élus de la commission (aussi éleveurs) sont toutefois moins présents qu'au début du mandat - quelques uns restent très impliqués - mais les partenaires sont bien présents. - **animer le programme en cohérence avec les autres programmes portés par la CCD** : PAEC, stratégie installation, filière viande… principalement via la commission et la création d'un poste agriculture à temps plein fin 2024. Elle a partiellement contribué à : - **faire de la commission agriculture le lieu d'échanges et d'orientation de la politique agricole et pastorale** ; depuis fin 2024, la CCD porte davantage d'actions dans le cadre de sa politique agricole et alimentaire, et la commission agriculture permet de suivre et orienter ces actions, en plus de Copil PPT dédiés pour gérer le nombre important de dossiers. Cette combinaison est nécessaire mais l'articulation est à préserver. A noter que le portage d'une action pédagogique par le PNRV sans mobiliser les acteurs pastoraux/de l'élevage au démarrage, a suscité des incompréhensions ; le Copil a permis de les formuler mais pas d'en discuter suffisamment (participants en visio, pas de sortie pour les échanges, temps limité). L'élaboration et le respect d'un règlement intérieur serait utile. - **informer sur les actions menées dans le cadre du PPT** : principalement via les Copils/commission agriculture.
Enjeux pour le prochain PPT	- Elaborer un règlement intérieur sur le fonctionnement du Copil - Garantir la bonne articulation entre commission agriculture et Copils PPT - Communiquer sur le PPT auprès des éleveurs et plus largement

2.6 Analyse de l'impact des actions déployées

Les diagrammes d'impact ci-dessous ont été construits à partir du bilan des réalisations (nombre réel d'actions déployées) et des entretiens (niveau de résultats atteint par rapport aux objectifs initiaux).

Lecture :

- *Les cases "actions" sont en vert foncé lorsque le nombre de réalisations est élevé*
- *Les cases "actions" sont en orange lorsqu'il n'y a pas eu d'actions déployées (mais prévues initialement au PPT)*
- *Les cases "actions" sont en violet lorsque les actions sont déployées via d'autres dispositifs.*
- *Les cases "impacts" sont en vert foncé si il y a eu de nombreuses actions réalisées et/ou si les résultats des actions sont jugés satisfaisants d'après les entretiens.*

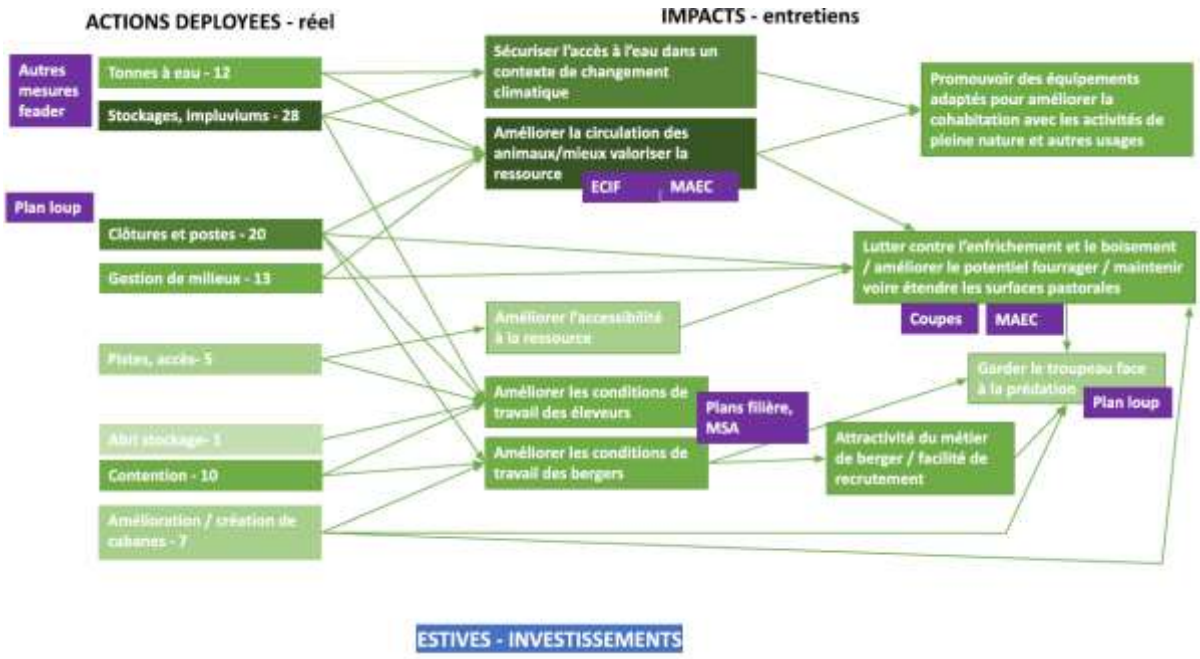


Figure 21. Diagramme d'impact des projets d'aménagements/équipements sur les estives

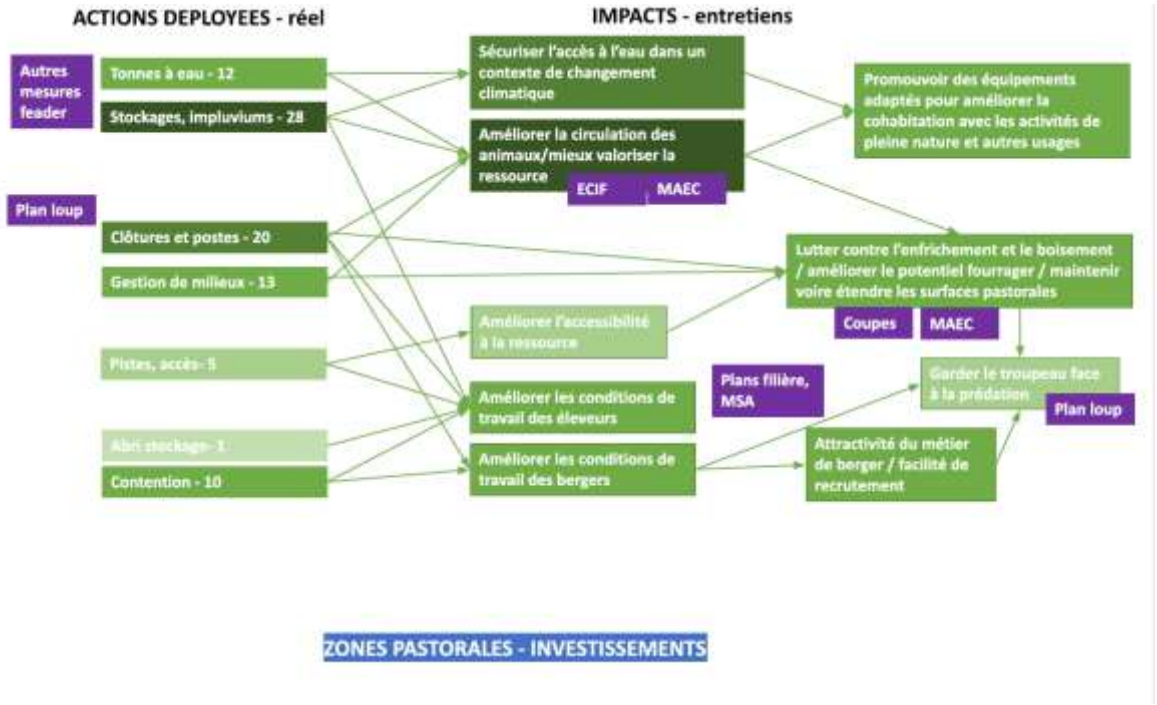


Figure 22. Diagramme d'impact des projets d'aménagements/équipements sur les zones pastorales

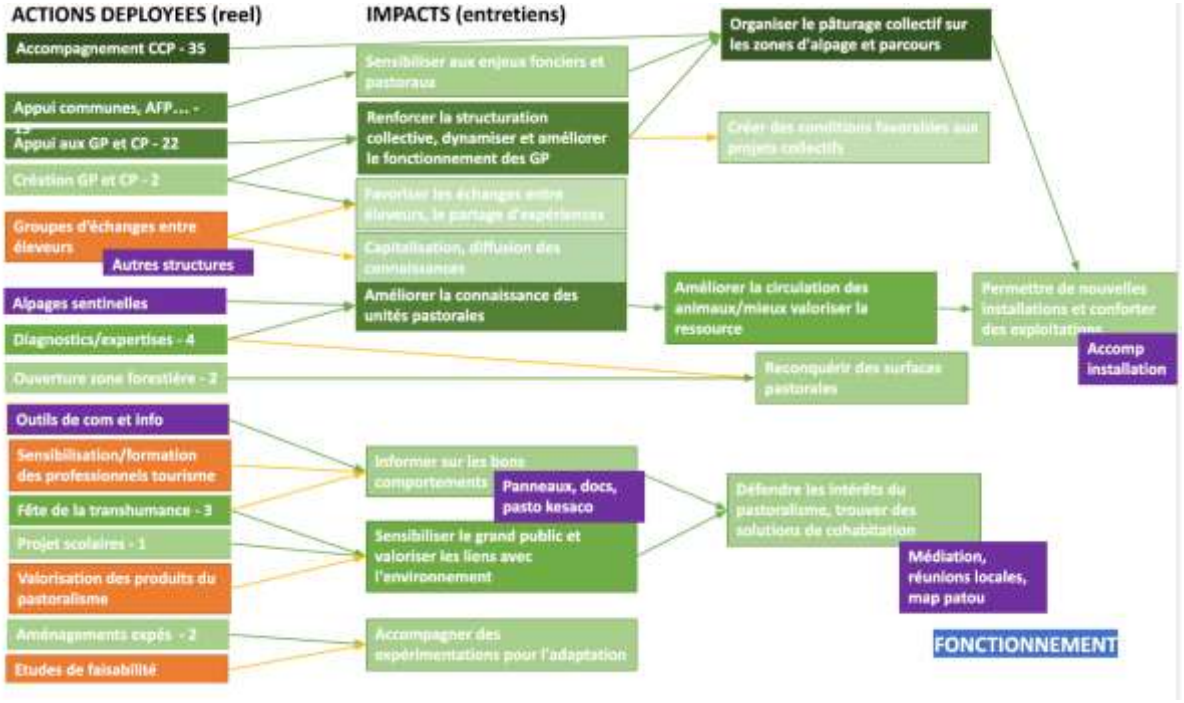


Figure 23. Diagramme d'impact des projets de fonctionnement

3 Perspectives et enjeux pour le prochain PPT

3.1 Quels enjeux pour demain ?

Les entretiens et l'atelier du 12 novembre ont permis de lister, prioriser et échanger sur les "enjeux pour demain", autrement dit les principaux objectifs auxquels les acteurs du territoire souhaitent que le prochain PPT réponde. Le tableau ci-dessous présente ces enjeux, par ordre d'importance (plus foncé = plus important) et par thématique.

	Enjeu/objectif par niveau de priorité	Priorité d'après les entretiens	Priorité d'après l'atelier	Synthèse du niveau de priorité
EAU	**Sécuriser l'accès à l'eau dans un contexte de changement climatique**			
MULTI USAGE	**Partager les espaces, permettre le multiusage (pasto, tourisme, récréatif, sylvicole, chasse…) - dont chiens de protection**			
	Sensibiliser le grand public et les jeunes			
RESSOURCE	**Lutter contre l'enfrichement ou le boisement**			
	Mieux valoriser/pouvoir utiliser durablement la ressource			
	Valoriser les surfaces boisées			
	Augmenter les surfaces pastorales			
FONCIER et COLLECTIF	**Sécuriser l'accès au foncier**			
	Accompagner les relations entre éleveurs et propriétaires-éleveurs-bergers/renforcer la structuration et l'organisation collective			
	Favoriser l'intégration des nouveaux installés et les transmissions, prendre en compte les spécificités du pastoralisme		Non évalué	
TRAVAIL	**Améliorer les conditions de travail des bergers/fidéliser**			
	Améliorer les conditions de travail des éleveurs			
	Gestion de crise sanitaire			
ADAPTATION	**Gérer la prédation - expérimentations**			
	Accompagner l'adaptation changement climatique - expérimentations et partage			
	Améliorer la connaissance des surfaces et des liens pratiques-prédation-environnement		Non évalué	

Le tableau ci-dessous donne certains éléments de détail par enjeux :

	Enjeu/objectif par niveau de priorité	Niveau de priorité	Détails donnés lors des entretiens
EAU	**Sécuriser l'accès à l'eau dans un contexte de changement climatique**		Poursuivre l'installation d'aménagements pérennes plutôt que déplacer des tonnes à eau (Chironne, Comane, Ventecul...) Partager la ressource Adapter les pratiques Anticiper le tarissement des sources Gérer les conflits avec les résidences secondaires en été Etudier possibilités de réduire la consommation sur le réseau communal S'adapter à des coûts élevés Entretenir/renouveler les ouvrages (impluviums, abreuvoirs...)
MULTI USAGE	**Partager les espaces, permettre le multiusage (pasto, tourisme, récréatif, sylvicole, chasse…) - dont chiens de protection**		En alpage (Chatillon, Lus, Chironne…) et dans les villages. Travailler avec les éleveurs et les bergers ; prendre en compte l'impact du tourisme sur le travail des bergers, qui doivent adapter le déplacement des troupeaux, orienter les randonneurs afin qu'ils contournent les parcs, sensibiliser les randonneurs sur le fait que la montagne n'est pas à eux et que les bergers ne sont pas toujours avec le troupeau Faire rencontrer et dialoguer les visiteurs et les éleveurs/bergers Faire de la sensibilisation sur le terrain Anticiper le report des randonneurs vers les alpages bovins. Gérer des problèmes de départs de rando sur parking privé Gérer les tensions à l'échelle de villages (médiation) Plus largement, besoin de faire comprendre aux habitants les enjeux de l'agriculture
	Sensibiliser le grand public et les jeunes		
RESSOURCE	**Lutter contre l'enfrichement ou le boisement**		Reconquérir ce qui était encore pâturé il y a 30-40 ans Gérer la prolifération des églantiers sur Ventecul Ouvrir dans des secteurs de forte dynamique de boisement et de prédation (Saint Dizier) Nécessité de planifier les interventions et utilisations après les ouvertures ; avoir une pression de pâturage suffisante et un suivi terrain Réfléchir à l'évolution des systèmes et de l'organisation du temps de travail, avec de la garde, pour mieux valoriser les surfaces en contexte de prédation Pouvoir bien utiliser un alpage individuel en automne/printemps Mobiliser les surfaces boisées en période de sécheresse Mieux se comprendre et collaborer avec l'ONF (échelon supra) ; se faire appuyer par l'ADEM sur les conventions avec l'ONF en forêt communale Problème des forêts privées sans plan de gestion Réaliser ou améliorer des accès (Mottaire) Avoir de l'eau pour permettre l'utilisation
	Mieux valoriser/pouvoir utiliser durablement la ressource		
	Valoriser les surfaces boisées		
	Augmenter les surfaces pastorales		
FONCIER et	**Sécuriser l'accès au foncier**		Maîtriser le foncier au niveau communal pour pérenniser les

COLLECTIF	**Accompagner les relations entre éleveurs et propriétaires-éleveurs-bergers/renforcer la structuration et l'organisation collective**		aménagements Faire comprendre aux propriétaires et habitants les enjeux fonciers pour les agriculteurs Accompagner sur le suivi du respect des CPP Prioriser l'installation
	Favoriser l'intégration des nouveaux installés et les transmissions, prendre en compte les spécificités du pastoralisme		
TRAVAIL	**Améliorer les conditions de travail des bergers/fidéliser**		Créer ou améliorer des logements pour répondre aux règles et attentes en termes de conditions de travail et accueillir les familles (Châtillon) Avoir un abri sur un secteur éloigné pour stocker du matériel sans revenir à la cabane principale (Chironne) Difficultés de proposer un logement en cas d'alpage individuel (Valdrôme, Menglon…) ou loué à différents éleveurs - besoins pour une cabane mobile Installer des clôtures fixes par étapes Problème de fatigue générale des éleveurs
	Améliorer les conditions de travail des éleveurs		
	Gestion de crise sanitaire		
ADAPTATION	**Gérer la prédation - expérimentations**		Anticiper l'assèchement des prairies permanentes et la perte de valeur fourragère de certains alpages (donc l'utilisation par les bovins notamment) Mieux gérer les dérèglements
	Accompagner l'adaptation changement climatique - expérimentations et partage		
	Améliorer la connaissance des surfaces et des liens pratiques-prédation-environnement		

3.2 Proposition d'actions et maquette financière

La maquette financière proposée a été travaillée et **validée en comité de pilotage du PPT du 13 janvier 2026, puis par les élus de la CCD.**

Elle prend comme hypothèses :

- le maintien du niveau d'investissements prévu dans le PPT 3, en ajoutant 15% pour prendre en compte l'inflation. En effet, ce montant aurait été atteint si l'enveloppe régionale n'avait pas été consommée avant la fin du PPT (les changements en cours de PPT sur le taux d'intervention de la Région, initialement estimé à 20%, ont généré une consommation plus rapide que prévu de l'enveloppe pour les investissements ; de plus des besoins forts ont émergé sur des actions de fonctionnement structurantes). Ainsi, en fin de PPT, des dossiers ont dû être décalés (derniers Copil), des dépenses réduites (janvier 2025), et des projets ont

volontairement été ralentis pour ne pas dépasser l'enveloppe (début 2026). De plus, les projections faites par l'ADEM quant aux projets à présenter en début de nouveau PPT confirment un besoin de financement élevé (350 000€ pour l'année 2026 uniquement), avec des projets structurant et coûteux (3 projets de cabanes anticipés sur le nouveau PPT, dont deux pour 2026, ainsi que des projets d'impluviums).

- une hausse du montant de l'action "sensibilisation" pour prendre en compte les projets connus (fêtes de la transhumance, projets pédagogiques scolaires) et permettre l'émergence de nouveaux projets.
- un montant pour l'action "Partager les espaces pastoraux, favoriser le multiusage " à la hauteur des enjeux et des actions identifiées (hors médiation terrain), à renouveler chaque année. Ce montant devra toutefois être complété si de la médiation terrain est mise en œuvre (demande prévue dans le cadre du Plan Loup).
- les taux d'intervention de la Région et du Feader connus à ce jour (AAC 2027 de l'année 2026)

Le montant de subvention régionale sollicitée pour le PPT Diois 2026-2031 correspond à **15,66€/ha de surface pastorale.**